



Déclassifié\*

AS/Jur (2023) 35

8 décembre 2023

fjdoc35\_2023

## Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

# Abolition de la peine de mort dans les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>, en Fédération de Russie, au Bélarus et dans les pays dont les parlements ont un statut coopératif<sup>2</sup> – état des lieux

## Note d'information révisée

Rapporteur général : M. Aleksandar NIKOLOSKI, Macédoine du Nord, Groupe du Parti populaire européen

### 1. Introduction

1. Désigné Rapporteur général sur l'abolition de la peine de mort lors de la réunion de la commission du 12 décembre 2022, j'ai eu l'honneur de poursuivre le travail remarquable de M. Vladimir Vardanyan (Arménie, Groupe du Parti populaire européen), M. Titus Corlatean (Roumanie, SOC), M. Yves Cruchten (Luxembourg, SOC), M<sup>me</sup> Meritxell Mateu Pi (Andorre, ADLE), M<sup>me</sup> Marietta Karamanli (France, SOC), M<sup>me</sup> Marina Schuster (Allemagne, ADLE) et, avant elle, M<sup>me</sup> Renate Wohlwend (Liechtenstein, PPE/DC)<sup>3</sup>.

2. Le présent document met à jour la précédente note d'information sur l'évolution de la situation depuis décembre 2021, examinée lors de la réunion (en format hybride) de la commission du 7 décembre 2021 à Paris.

3. Après un bref aperçu du cadre juridique international et européen, cette note présente la situation actuelle dans les États qui ont aboli la peine de mort uniquement pour les crimes de droit commun, dans ceux qui prévoient la peine de mort dans leur législation mais ne l'appliquent pas et dans ceux qui l'appliquent effectivement. Elle se réfère uniquement aux États membres du Conseil de l'Europe, aux anciens États membres (Fédération de Russie), aux États observateurs (États-Unis d'Amérique, Japon et Israël), aux États dont les parlements ont le statut de « partenaires pour la démocratie » ou de coopération de voisinage (Kazakhstan)<sup>4</sup>, ainsi qu'au Bélarus. Depuis mars 2012, les rapporteurs généraux de l'Assemblée parlementaire ont fait des déclarations publiques sur les exécutions et condamnations à la peine de mort dans

---

\* Document déclassifié par la commission le 30 novembre 2023.

<sup>1</sup> Y compris l'État d'Israël, dont le Parlement (la Knesset) bénéficie d'un statut d'observateur au sein de l'Assemblée parlementaire.

<sup>2</sup> Soit les « partenaires pour la démocratie » (les parlements de la Jordanie, du Maroc et du Kirghizistan ainsi que le Conseil national palestinien) et le Kazakhstan (qui jouit d'un statut coopératif sur la base d'un accord de coopération signé en 2004).

<sup>3</sup> Voir aussi son rapport sur « La peine de mort dans les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe – une violation des droits de l'homme », [Doc 12456](#), ainsi que la [Résolution 1807 \(2011\)](#) de l'Assemblée sur ce sujet, adoptée le 14 avril 2011.

<sup>4</sup> Le Kazakhstan est notamment partie à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe et son Parlement a signé un accord de coopération avec l'Assemblée en 2004. Pour plus de précisions sur sa coopération avec le Conseil de l'Europe, voir la [Résolution 2193 \(2017\)](#) de l'Assemblée sur les relations du Conseil de l'Europe avec le Kazakhstan, adoptée par la Commission permanente le 24 novembre 2017 et le [document Priorités de coopération de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Kazakhstan \(2019-2023\)](#) adopté par le Conseil des Ministres à sa 1343<sup>e</sup> réunion du 4 avril 2019.

ces États ou ont proposé l'adoption par la commission de déclarations indiquant que la peine capitale est contraire à l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants. La poursuite de cette action est pour moi un honneur. En conséquence, depuis ma prise de fonction, j'ai fait plusieurs déclarations dénonçant, entre autres, la condamnation à la peine capitale prononcée au Bélarus et des déclarations concernant d'autres problèmes liés à l'abolition de la peine de mort apparus, dans différents pays.

## 2. Le cadre juridique international et européen et la pratique des États

4. En droit international, l'article 6 du Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP) consacre expressément le droit à la vie, considéré comme inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut en être privé arbitrairement. Il mentionne, dans son paragraphe 2, l'obligation de respecter le droit des traités et les garanties procédurales applicables aux exécutions dans les États non abolitionnistes qui peuvent uniquement prononcer la peine de mort « pour les crimes les plus graves ». Cette peine « ne peut être appliquée qu'en vertu d'un jugement définitif rendu par un tribunal compétent ». Le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à abolir la peine de mort prévoit l'abolition de cette peine en toutes circonstances, même pour les crimes les plus graves ou en cas de guerre<sup>5</sup>. À ce jour, il a été ratifié par 90 États. Avec la ratification de l'Arménie le 18 mars 2021, tous les États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié le protocole. Cependant, la Fédération de Russie qui a été membre du Conseil de l'Europe entre 1996 et 2022 n'a pas encore adhéré à ce protocole. Le Kazakhstan l'a ratifié le 24 mars 2022. En outre, l'article 37 a) de la [Convention internationale relative aux droits de l'enfant](#) prohibe la peine capitale pour les personnes âgées de moins de 18 ans. La communauté internationale a également adopté de nombreux textes qui interdisent l'usage de la peine de mort<sup>6</sup>. Par exemple, selon certaines résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies, une femme enceinte, la mère d'un jeune enfant ou les personnes handicapées ou frappées d'aliénation mentale ne doivent pas non plus être exécutées<sup>7</sup>. Les limitations à l'utilisation de la peine de mort en temps de guerre sont également incluses dans les dispositions du droit international humanitaire (DIH), en particulier dans les deux Conventions de Genève : relative au traitement des prisonniers de guerre (troisième Convention de Genève) et relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, toutes deux adoptées le 12 août 1949<sup>8</sup>. Le 10 octobre 2022, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont publié une déclaration conjointe sur la relation entre la peine de mort et l'interdiction absolue de la torture<sup>9</sup>. Le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la 9<sup>e</sup> résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort. La résolution a été soutenue par un nombre record de 125 voix (2 de plus qu'en 2020), dont celles de tous les États membres du Conseil de l'Europe, quelques États observateurs, ainsi que des États ayant un statut de coopération, comme le Canada, le Mexique, Israël, la Jordanie, le Kazakhstan et le Kirghizistan<sup>10</sup>.

5. Le cadre régional, notamment européen, est davantage protecteur. Au sein du Conseil de l'Europe, outre le droit à la vie garanti par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (« la Convention »), le Protocole n° 6 à la Convention signé le 28 avril 1983 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1985 abolit la peine de mort en temps de paix. Il a été ratifié par l'ensemble des 46 États membres (la Fédération de Russie l'a uniquement signé, lorsqu'elle était encore membre)<sup>11</sup>. Le Protocole n° 13 à la Convention signé le 3 mai 2002 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003 abolit quant à lui la peine de mort en toutes circonstances. Ce dernier a été signé et ratifié par quarante-cinq États membres, le plus récemment par l'Arménie le 19 octobre 2023. La Fédération de Russie ne l'a jamais signé, tandis que l'Azerbaïdjan l'a signé mais ne l'a pas ratifié<sup>12</sup>. Même si la peine de mort n'est pas expressément interdite dans le texte de l'article 2 de la

<sup>5</sup> Adopté et proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/128 du 15 décembre 1989. Cependant, les États parties au Protocole ont la possibilité de formuler, au moment de la ratification ou de l'adhésion, une réserve prévoyant l'application de la peine de mort en temps de guerre.

<sup>6</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et huit résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU : [résolution 62/149](#) (décembre 2007), résolution 63/168 (décembre 2008), résolution 65/206 (décembre 2010), résolution 67/176 (décembre 2012), résolution 69/186 (décembre 2014), résolution 71/187 (2016), résolution 73/175 (2018) et résolution 75/183 (2020).

<sup>7</sup> Résolution 1984/50 : Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, 25 mai 1984 - Conseil économique et social de l'ONU. Résolution 1989/64 : Application des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort - Conseil économique et social de l'ONU.

<sup>8</sup> En ce qui concerne les prisonniers de guerre, voir les articles 101, 102 et 107 de la troisième Convention de Genève et, en ce qui concerne les civils, voir les articles 68 et 75 de la quatrième Convention de Genève.

<sup>9</sup> [UN experts warn of associated torture and cruel punishment](#), OHCHR, 10 octobre 2022.

<sup>10</sup> Les États-Unis et le Japon ont voté contre, et le Maroc s'est abstenu.

<sup>11</sup> Au 8 novembre 2023. [Etat des signatures et ratifications du traité 114](#).

<sup>12</sup> Au 8 novembre 2023. [Etat des signatures et ratifications du traité 187](#). Sur la signature par l'Azerbaïdjan du Protocole n° 13, voir [news](#). Sur la ratification de l'Arménie, voir [news](#).

Convention, l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (« la Cour »), en particulier à propos de l'article 3 de la Convention, qui interdit la torture et les traitements ou les peines inhumains ou dégradants, montre que cette peine est devenue obsolète et contraire en tant que telle à cette Convention. Ainsi, selon la Cour, les obligations des États parties à la Convention et ses protocoles interdisent aussi l'extradition ou l'expulsion de personnes vers des pays où elles seraient menacées de la peine de mort. Une telle extradition ou expulsion constituerait alors une violation de l'article 3 de la Convention. Rappelons que dans l'arrêt *Soering c. Royaume-Uni*<sup>13</sup> de 1989, la Cour a constaté une telle violation dans l'intention des autorités britanniques d'envoyer le requérant aux États-Unis, où il risquait de passer plusieurs années dans un « couloir de la mort » dans l'attente de son exécution. Dans l'arrêt *Öcalan c. Turquie*<sup>14</sup> de 2005, la Cour a conclu qu'une application de la peine de mort prononcée à la suite d'un procès non équitable était contraire à l'article 3 de la Convention et a estimé que le recours à la peine capitale en temps de paix était inacceptable. Dans l'arrêt *Al-Sadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni*<sup>15</sup> de 2010, vu les avancées dans l'abolition de cette peine, elle a conclu pour la première fois que la peine de mort était un traitement inhumain et dégradant, indépendamment de circonstances dans lesquelles elle a été infligée ou appliquée (violation de l'article 3) et que l'article 2 avait été modifié de manière à interdire la peine de mort en toutes circonstances. En outre, dans l'arrêt *Al Nashiri c. Pologne*<sup>16</sup>, qui concerne le transfert aux États-Unis d'un terroriste présumé malgré le risque qu'il puisse être condamné à mort, la Cour a conclu qu'il y avait eu violation des articles 2 et 3 de la Convention combinés avec l'article 1 du Protocole n° 6. Dans le cadre de la surveillance de l'exécution de cet arrêt, le Comité des Ministres demande instamment à l'État polonais de s'assurer qu'une telle condamnation ne lui soit infligée aux États-Unis<sup>17</sup>. Par la suite, la Cour a rendu des arrêts similaires dans de nombreuses affaires telles que *Al Nashiri c. Roumanie*<sup>18</sup>, *A.L. (X.W.) c. Russie*<sup>19</sup> et *M.A. et autres c. Bulgarie*<sup>20</sup>. Plus récemment, la Cour a adopté d'importantes mesures provisoires, au titre de l'article 39 de son Règlement, en faveur de trois personnes condamnées à mort dans le contexte de l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie. Dans l'affaire *Saadoune c. Russie et Ukraine*<sup>21</sup>, qui concernait un ressortissant marocain, membre des forces armées de l'Ukraine qui s'est rendu aux forces russes lors des récentes hostilités et a depuis été condamné à mort dans la prétendue « République populaire de Donetsk », la Cour a indiqué que le gouvernement de la Fédération de Russie devrait faire en sorte que la peine de mort infligée au requérant ne soit pas appliquée, veiller à ce que les conditions de sa détention soient appropriées et lui fournir toute l'assistance médicale et les médicaments nécessaires. Les mêmes mesures provisoires ont été accordées par la Cour dans les affaires *Pinner c. Russie et Ukraine*<sup>22</sup> et *Aslin c. Russie et Ukraine* à propos de deux ressortissants britanniques dans le même contexte<sup>23</sup>.

6. Le Comité des Ministres a tenu une discussion thématique sur l'abolition de la peine de mort le 5 avril 2023, à l'occasion de laquelle les intervenants ont témoigné de leur expérience personnelle. Le même jour, il a adopté un ensemble de décisions sur l'abolition de la peine de mort. Il a notamment réitéré l'objectif du Conseil de l'Europe de créer une zone sans peine de mort en Europe et au-delà, a appelé les États membres à rester fermes dans leur engagement à cet égard et a encouragé les initiatives visant à promouvoir l'abolition mondiale de la peine capitale<sup>24</sup>. Lors du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe qui s'est tenu en mai dernier à Reykjavik, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré ce qui suit : « le Conseil de l'Europe a joué un rôle crucial pour faire en sorte que l'Europe soit une zone sans peine de mort et il doit poursuivre le combat contre son rétablissement et en faveur de son abolition universelle, en tous lieux et en toutes circonstances ». Le 27 septembre 2023, conformément à la Déclaration du Sommet de Reykjavik, le Comité des Ministres a réaffirmé son opposition sans équivoque à la peine de mort et a réitéré l'objectif du Conseil de l'Europe de poursuivre la lutte contre son rétablissement et en faveur de son abolition universelle<sup>25</sup>. Il a également rappelé

<sup>13</sup> Arrêt du 7 juillet 1989, requête n° 14038/88.

<sup>14</sup> Arrêt du 12 mai 2005, requête n° 46221/99.

<sup>15</sup> Arrêt du 2 mars 2010, requête n° 61498/08.

<sup>16</sup> *Al Nashiri c. Pologne*, arrêt du 24 juillet 2014, requête n° 28761/11.

<sup>17</sup> Voir la dernière décision du Comité des Ministres, adoptée à sa 1475<sup>e</sup> réunion (DH) (19-21 septembre 2023) CM/Del/Dec(2023)1475/H46-24, ainsi que le rapport de notre collègue de la commission, M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC), sur la « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme », qui examine cette question en détail, [Doc. 15123](#), paragraphe 4.4.

<sup>18</sup> *Al Nashiri c. Roumanie*, arrêt du 31 mai 2018, requête n° 33234/12. Voir également la dernière décision du Comité des Ministres, adoptée à sa 1451<sup>e</sup> réunion (DH) (6-8 septembre 2022), CM/Del/Dec(2022)1451/H46-26. *A.L. (X.W.) c. Russie*, arrêt du 29 octobre 2015, requête n° 44095/14.

<sup>19</sup> *A.L. (X.W.) c. Russie*, arrêt du 29 octobre 2015, requête n° 44095/14.

<sup>20</sup> *M.A. et autres c. Bulgarie*, arrêt du 20 février 2020, requête n° 5115/18.

<sup>21</sup> *Saadoune c. Russie et Ukraine*, requête n° 28944/22, affaire pendante, mesures provisoires indiquées le 16 juin 2022.

<sup>22</sup> *Pinner c. Russie et Ukraine*, requête n° 31217/22, affaire pendante, mesures provisoires indiquées le 29 juin 2022.

<sup>23</sup> *Aslin c. Russie et Ukraine*, requête n° 31233/22, affaire pendante, mesures provisoires indiquées le 29 juin 2022.

<sup>24</sup> Voir [news](#) et [CM/Del/Dec\(2023\)1462/4.1](#).

<sup>25</sup> Voir [CM/Del/Dec\(2023\)1476/4.3](#).

la pertinence de la jurisprudence de la Cour, notamment dans le cadre de la 21<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort consacrée à la relation entre le recours à la peine de mort et la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

7. Selon la Coalition mondiale contre la peine de mort (World Coalition Against the Death Penalty)<sup>26</sup>, 112 États ont complètement aboli la peine de mort Il s'agit de la quasi-totalité des États membres du Conseil de l'Europe, le Canada et le Mexique (États observateurs), le Kirghizistan, dont le parlement jouit du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée, et le Kazakhstan. Neuf pays ont uniquement aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun, dont Israël (observateur à l'Assemblée), et vingt-trois États prévoient la peine de mort dans leur législation mais n'ont procédé à aucune exécution au cours des 10 dernières années au moins, dont le Maroc (son Parlement jouit du statut de partenaire pour la démocratie) et la Fédération de Russie (ancien membre). Cela veut dire que 144 pays au total, soit plus des deux tiers des pays du monde, ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique. Enfin, il existe cinquante-cinq États dont la loi prévoit la peine de mort pour les crimes de droit commun et qui continuent de pratiquer des exécutions (États rétentionnistes), dont les États-Unis d'Amérique et le Japon (tous deux observateurs du Conseil de l'Europe), la Jordanie, le Bélarus et la Palestine (dont le Conseil législatif jouit du statut de partenaire pour la démocratie). 20 pays ont procédé à des exécutions en 2022, dont le Bélarus, le Japon, la Palestine et les États-Unis d'Amérique. Les cinq principaux pays ayant appliqué la peine de mort en 2022 étaient, par ordre décroissant : la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Égypte et les États-Unis. Cependant, d'importantes mesures positives sont prises dans le monde entier en vue d'interdire la peine capitale. Depuis janvier 2017, au moins six pays (Guinée, Sierra Leone, Kazakhstan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine et Surinam) ont aboli la peine de mort pour tous les crimes<sup>27</sup>. La Guinée équatoriale, Burkina Faso, la Zambie et plus récemment en 2023 le Ghana l'ont abolie pour les crimes de droit commun uniquement, et le Tchad pour les crimes terroristes (devenant ainsi pleinement abolitionniste). L'administration américaine a établi un moratoire temporaire sur les exécutions fédérales en juillet 2021 et la Virginie est devenue le 23<sup>ème</sup> État à abolir la peine capitale le 24 mars 2021. La Gambie, les Maldives et le Sri Lanka ont continué d'observer des moratoires officiels sur les exécutions. La Malaisie a pris des mesures pour abolir la peine de mort obligatoire<sup>28</sup>, tandis que le Parlement indonésien a adopté un nouveau code pénal qui, une fois entré en vigueur en 2026, permettra de commuer les peines de mort après 10 ans sous certaines conditions.

8. Selon le rapport d'Amnesty International, « Condamnations à mort et exécutions 2022 »<sup>29</sup>, publié en 2023, au moins 883 exécutions (dont 13 concernaient des femmes, 12 en Iran et 1 en Arabie saoudite) auraient eu lieu dans le monde en 2022. Le nombre d'exécutions enregistrées en 2021 a été le plus élevé depuis 2017. En 2022, le nombre de condamnations à mort connues a légèrement diminué (d'au moins 2 052 en 2021 à au moins 2 016 en 2022). Trois pays (dans l'ordre décroissant, l'Iran, l'Arabie saoudite et l'Égypte) représentaient 90 % de toutes les exécutions connues. D'autres condamnations ont été également prononcées dans 52 États. Fin 2022, 280 282 personnes se trouvaient sous le coup d'une sentence capitale. Il convient de noter que ces données ne tiennent pas compte de toutes les exécutions qui ont eu lieu en Chine, où les chiffres relatifs à la peine de mort sont toujours classés secret d'État et où il a probablement été procédé à des milliers d'exécutions en 2022. Elles n'incluent pas non plus le nombre exact de peines infligées dans certains pays, tels que le Nigeria et le Sri Lanka. Les méthodes d'exécutions employées en 2022 sont la décapitation, l'électrocution, la pendaison, l'injection létale et par balle. Des peines de mort ont été commuées ou des condamnés graciés dans 26 pays (notamment au Maroc, au Kazakhstan et aux États-Unis d'Amérique)

9. L'application de la peine de mort en violation du droit international et des normes internationales s'est poursuivie en 2022. En Iran, deux exécutions publiques ont été constatées ; au moins cinq personnes ont été exécutées pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans. Des personnes souffrant d'un handicap mental ou intellectuel ont été condamnées à mort dans plusieurs pays, dont l'Iran, le Japon et les États-Unis d'Amérique. En outre, des condamnations à mort ont été prononcées à l'issue de procédures qui ne répondaient pas aux normes internationales en matière de procès équitables dans de nombreux pays, notamment le Bélarus, la Chine, l'Égypte, l'Iran et Singapour. La peine de mort a été utilisée pour des crimes qui n'impliquaient pas d'homicide volontaire et qui n'atteignaient donc pas le seuil des « crimes les plus graves » au sens de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; par exemple, pour des infractions liées à la drogue (Chine, Iran, Arabie saoudite, Singapour, Indonésie, Thaïlande) et différentes formes de trahison et de crimes contre l'État (Iran, Arabie saoudite)<sup>30</sup>. En Arabie saoudite, en une seule journée de mars 2022, les autorités ont procédé à l'exécution massive de 81 personnes condamnées pour un large éventail d'infractions,

<sup>26</sup> Voir [Campagnes Coalition mondiale](#), au 12 juin 2023.

<sup>27</sup> Quatre d'entre eux (Sierra Leone, Kazakhstan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République centrafricaine) en 2022.

<sup>28</sup> [La Malaisie et la politique en matière de peine de mort : Une relation tumultueuse](#), Coalition mondiale contre la peine de mort, 24 octobre 2022.

<sup>29</sup> Amnesty International, Condamnations à mort et exécutions 2022, mai 2023.

<sup>30</sup> Ibid, pages 13-14.

notamment liées au terrorisme. Certains de ces hommes auraient été condamnés pour des crimes liés à leur participation à des manifestations antigouvernementales et/ou à l'issue de procès qui n'ont pas respecté les garanties d'un procès équitable<sup>31</sup>. Le 29 octobre 2022, le tribunal de la révolution islamique de la province de Téhéran a inculpé huit personnes de crimes passibles de la peine de mort, à savoir « faire la guerre à Dieu » ou « moharebeh » et « corruption sur terre »<sup>32</sup>. L'Iran a procédé à la première exécution connue en relation avec les récentes manifestations antigouvernementales (déclenchées par la mort en détention de Mahsa Amini), par pendaison d'un homme le 8 décembre 2022<sup>33</sup>. D'autres personnes auraient été exécutées, condamnées à mort ou accusées d'infractions passibles de la peine de mort en relation avec ces manifestations<sup>34</sup>. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran, le nombre d'exécutions a augmenté de manière alarmante, notamment à la suite de procès inéquitables et d'un recours systématique à la torture. Au 31 juillet 2023, 419 personnes auraient été exécutées, dont au moins 239 pour des infractions liées à la drogue et 10 femmes<sup>35</sup>. Selon les ONGs, ce chiffre est en constante augmentation.

### 3. La situation pays par pays

#### 3.1. Fédération de Russie

10. En tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie a tout d'abord signé en avril 1997 le Protocole n° 6 à la Convention. Cependant, le parlement russe ne l'avait pas encore ratifié lorsqu'il a été exclu du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022. Il n'a jamais signé le protocole n° 13. En 2008, la Fédération de Russie a voté la Résolution des Nations Unies pour un moratoire mondial sur les exécutions. Depuis 1999<sup>36</sup>, aucune exécution n'a eu lieu dans ce pays. La Cour constitutionnelle russe a participé activement à l'abolition de facto de la peine de mort dans ce pays. Tout d'abord, elle a interdit les condamnations à la peine de mort tant que le système des cours d'assises ne serait pas établi dans tout le pays. Au cours de l'automne 2009, la Cour suprême a demandé à la Cour constitutionnelle si la mise en place par la Tchétchénie<sup>37</sup> d'un système de jury prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010 équivalait à une fin du moratoire et permettait par conséquent une reprise des condamnations<sup>38</sup>. Par la suite, la Cour constitutionnelle a décidé le 19 novembre de la même année de proroger le moratoire indéfiniment au motif que c'est un processus qui « reflète une tendance du droit international et est en accord avec les engagements pris par la Fédération russe ». À la suite de cette décision, 697 condamnations à mort ont été commuées en peines d'emprisonnement à perpétuité<sup>39</sup>. En outre, la Fédération de Russie a voté en faveur de la neuvième résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort lors de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en décembre 2022.

11. Suite à l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie lancée le 24 février 2022, Dmitri Medvedev, vice-président du Conseil de sécurité du pays, a commenté la suspension de la Russie du Conseil de l'Europe et a déclaré qu'il s'agissait d'une « bonne occasion de rétablir un certain nombre d'institutions importantes pour prévenir des crimes particulièrement graves, telles que la peine de mort pour les criminels les plus dangereux<sup>40</sup> ». Dans le même temps, la position du Président de la Fédération de Russie contre le retour de la peine capitale n'a pas changé<sup>41</sup>. On sait que les séparatistes soutenus par la Russie en Ukraine orientale n'appliquent pas le moratoire sur la peine de mort<sup>42</sup>. Outre les condamnations à mort susmentionnées prononcées à l'encontre de deux ressortissants britanniques et d'un ressortissant marocain, deux volontaires américains capturés risquent également la peine de mort. Le porte-parole du Kremlin a déclaré à l'époque que les volontaires américains impliqués dans la guerre n'étaient pas couverts par les

<sup>31</sup> [Arabie saoudite. L'exécution collective de 81 hommes souligne l'urgence de la nécessité de l'abolition de la peine de mort](#), Amnesty International, 15 mars 2022 et [Observation de Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, concernant l'exécution de 81 personnes en Arabie saoudite](#), OHCHR, 14 mars 2022.

<sup>32</sup> [Iran: Stop sentencing peaceful protesters to death, say UN experts](#), OHCHR, 11 novembre 2022.

<sup>33</sup> [Iran carries out first known execution over anti-government protests](#), The Guardian, 8 décembre 2022.

<sup>34</sup> [Oral update by Sara Hossain, Chairperson of the Independent International Fact-Finding Mission on the Islamic Republic of Iran](#), OHCHR, 5 juillet 2023 ; [UN rights experts 'deeply alarmed' at continuing executions of Iran protesters](#), UN News, vendredi 19 mai 2023.

<sup>35</sup> Rapport des Nations Unies « Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran » [A/78/326](#).

<sup>36</sup> La Fédération de Russie a mis en place en août 1996 un moratoire sur les exécutions. Or des exécutions ont eu lieu entre 1996 et 1999 en République tchèque.

<sup>37</sup> Il s'agissait de la dernière république russe qui ne disposait pas encore de cour d'assises.

<sup>38</sup> [La Russie s'éloigne de la peine de mort](#), Le Monde, 19 novembre 2009.

<sup>39</sup> Amnesty International, *Condamnations à mort et exécutions 2010*, 28 mars 2011, page 25.

<sup>40</sup> [Dmitry Medvedev vows to reintroduce death penalty](#), The Barents Observer, 26 février 2022.

<sup>41</sup> [Putin says stance against restoring death penalty remains unchanged](#), Tass, 7 décembre 2022.

<sup>42</sup> <https://ria.ru/20220708/donbass-1801221525.html>.

Conventions de Genève<sup>43</sup>. Des experts en droit affirment que les peines de mort sont prononcées pour décourager les volontaires étrangers de s'engager dans l'armée ukrainienne<sup>44</sup>. Certains de ces volontaires étrangers ont ensuite été libérés dans le cadre d'accords d'échange de prisonniers.

### 3.2. États-Unis Amérique

12. Les États-Unis ont ratifié le Pacte International des droits civils et politiques le 8 juin 1992, en formulant une réserve au sujet de l'article 6 qui consacre le droit à la vie, mais ils n'ont pas adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à abolir la peine de mort. Depuis 1996, les États-Unis jouissent du statut d'État observateur au sein du Conseil de l'Europe. Parmi les 50 États fédérés américains, 23 (et le District de Columbia) ont aboli la peine de mort<sup>45</sup> et cinq<sup>46</sup> ont décrété un moratoire officiel et non officiel sur les exécutions. En octobre 2018, la Cour suprême de l'État de Washington a déclaré inconstitutionnelle la législation de l'État relative à la peine de mort<sup>47</sup>. La Virginie a aboli la peine de mort pour toutes les infractions le 24 mars 2021<sup>48</sup>. Les législateurs de l'Ohio débattent du recours à la peine capitale depuis près d'une décennie et, le 6 septembre 2023, un groupe bipartite de représentants de l'État de l'Ohio ont réintroduit un projet de loi visant à abolir la peine de mort et à la remplacer par la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle<sup>49</sup>. En septembre 2021, l'Utah a commencé à évaluer un projet de loi visant à abroger la peine de mort ; ce projet a toutefois échoué devant la commission de la Chambre des représentants de l'État en février 2022<sup>50</sup>. En revanche, le Mississippi a programmé une nouvelle exécution en novembre 2021<sup>51</sup>, pour la première fois depuis 2012, et en mars 2021, le Sénat de l'État du Wyoming a refusé d'adopter un projet de loi abrogeant la peine de mort<sup>52</sup>. Plus récemment, en octobre 2023, un projet de loi d'abrogation de la peine de mort a été voté avec succès par une commission de la Chambre des représentants de Pennsylvanie<sup>53</sup>.

13. Au niveau fédéral, après une interruption de 17 ans, 13 exécutions ont été réalisées sous la présidence de Donald Trump entre juillet 2020 et janvier 2021<sup>54</sup>.

14. La première exécution fédérale a eu lieu le 14 juillet 2020, lorsque Daniel Lewis Lee, condamné pour meurtre familial, a été exécuté par injection létale au pénitencier fédéral de Terre Haute (Indiana). Il avait été décidé de surseoir à l'exécution en raison de recours déposés contre l'utilisation d'une substance unique (le pentobarbital) et des difficultés qu'il y avait à procéder à une exécution pendant la pandémie. Quelques heures avant l'exécution, la Cour suprême a rendu à la majorité de cinq juges contre quatre une décision non signée qui autorisait l'utilisation d'une substance unique et confirmait les décisions antérieures de la Cour suprême et des juridictions d'appel autorisant l'exécution de M. Lee, ainsi que celles de Wesley Purkey (condamné pour le viol et le meurtre d'une adolescente) le 16 juillet 2020 et de Keith Nelson (condamné pour le meurtre d'une fillette) le 28 août 2020. Dustin Lee Honken, condamné pour le meurtre de deux filles par le tribunal fédéral de l'Iowa, a été exécuté le 17 juillet 2020, alors que l'État de l'Iowa avait aboli la peine de mort en 1965<sup>55</sup>. Le 26 août 2020, l'Amérindien Lezmond Mitchell a été exécuté pour des meurtres commis sur le territoire tribal des Navajos, ce qui a suscité un certain nombre de préoccupations au sujet de la souveraineté de la nation Navajo. La loi fédérale relative à la peine de mort de 1994 autorise en effet les autorités tribales à « opter » pour la peine de mort ; or, le procureur général a autorisé le ministère public à demander la peine de mort pour Mitchell alors même que la nation Navajo non seulement avait refusé d'opter pour cette peine, mais s'y était même farouchement opposée. Deux exécutions supplémentaires ont eu lieu en septembre 2020 : William Lecroy, condamné pour meurtre, a été exécuté le 22 septembre 2020 et Christopher Vialva, condamné pour le meurtre d'un couple commis lorsqu'il était âgé de 19 ans, a été exécuté le 24 septembre. Une exécution a

<sup>43</sup> [US volunteer fighters captured in Ukraine could face death penalty, says Russia](#), The Guardian, 21 juin 2022. Ils ont ensuite été libérés lors d'un échange de prisonniers en septembre 2022.

<sup>44</sup> <https://www.nytimes.com/2022/06/09/world/europe/ukraine-army-death-sentence-russia.html>

<sup>45</sup> Voir [Death Penalty Information Center](#) (au 10 novembre 2023).

<sup>46</sup> Californie (depuis 2019), Oregon (2011), Pennsylvanie (2015), Ohio (2020) et Arizona (2023).

<sup>47</sup> Voir *State c. Gregory*. La Cour suprême de l'État de Washington a conclu que le système de peine de mort de l'État était arbitraire et discriminatoire sur le plan racial.

<sup>48</sup> [Virginia governor signs historic bill abolishing death penalty into law](#), CNN, 24 mars 2021. Voir aussi [déclaration](#) du 26 mars 2021.

<sup>49</sup> [Advocates Remain Hopeful Ohio Will Abolish The Death Penalty](#), Statehouse News Bureau, 21 septembre 2021 et [Ohio General Assembly Resumes Bipartisan Efforts to Abolish the Death Penalty](#), 12 septembre 2023.

<sup>50</sup> [Utah legislature to consider 'repeal and replace' of death penalty](#), Fox 13, 8 septembre 2021, et [Effort to Repeal and Replace Utah's Death Penalty Fails on 6 – 5 Vote in State House Committee](#), Death Penalty Information Center, 17 février 2022.

<sup>51</sup> [Mississippi preps for 1st execution since 2012](#), Death Penalty Information Center, 25 octobre 2021.

<sup>52</sup> [Wyoming State Senate Defeats Bill to Repeal the Death Penalty](#), Death Penalty Information Center, 19 mars 2021.

<sup>53</sup> [Pennsylvania House Committee Passes Death Penalty Repeal Bill](#), Death Penalty Information Center, 7 novembre 2023.

<sup>54</sup> [US carries out last federal execution before Trump leaves](#), Deutsche Welle, 16 janvier 2021.

<sup>55</sup> [Federal Government Executes Corey Johnson, Who was Likely Intellectually Disabled, Without Any Judicial Review of His Eligibility for the Death Penalty](#), Death Penalty Information Center, 14 janvier 2021.

eu lieu en novembre 2020 (exécution d'Orlando Hall le 19) et deux en décembre 2020 (exécution de Brandon Bernard le 10 et d'Alfred Bourgeois le 11). Lisa Montgomery, qui souffrait de troubles mentaux et avait été agressée sexuellement et physiquement par son père, a été exécutée le 13 janvier 2021<sup>56</sup>. Les trois dernières exécutions ordonnées par le gouvernement fédéral américain ont eu lieu le 13 janvier 2021 (Lisa Montgomery), le 14 janvier 2021 (Corey Johnson) et le 16 janvier 2021 (Dusting Higgins)<sup>57</sup>. Depuis le rétablissement de la peine de mort fédérale en 1988, seize personnes ont été exécutées sous juridiction fédérale par le gouvernement fédéral des États-Unis, dont treize entre juillet 2020 et janvier 2021<sup>58</sup>. Il y a actuellement 41 personnes détenues dans le couloir de la mort au niveau fédéral<sup>59</sup>.

15. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le procureur général Merrick Garland a imposé un moratoire sur la peine de mort au niveau fédéral afin de revoir les dispositions qui régissent les exécutions<sup>60</sup>. Cette mesure a été saluée par l'Union européenne<sup>61</sup> et par mes prédécesseurs<sup>62</sup>. Toutefois, il reste à craindre que le moratoire ne couvre que les exécutions et ne concerne pas les condamnations à mort prononcées par les tribunaux, faisant ainsi augmenter le nombre de personnes détenues dans le couloir de la mort. Ce problème est particulièrement flagrant dans les cas où le ministère de la Justice continue de réclamer la peine de mort malgré le moratoire<sup>63</sup>.

16. Toujours selon le *Death Penalty Information Center* (Centre d'information sur la peine de mort), au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 2 331 personnes au total étaient sous le coup d'une condamnation à mort aux États-Unis d'Amérique (la plupart en Californie, en Floride, au Texas, en Alabama, en Caroline du Nord, en Ohio, en Pennsylvanie et en Arizona)<sup>64</sup>. En novembre 2023, 21 détenus avaient été exécutés dans cinq États au cours de l'année. En 2022, 18 détenues avaient été exécutés dans six États. Enfin, 23 exécutions sont prévues pour 2024. Le nombre de condamnations à mort a considérablement diminué au cours de la dernière décennie, passant de 83 en 2013 à 21 en 2022<sup>65</sup>. Selon Amnesty International, ces diminutions s'expliquent en partie par les actions en justice qui ont entraîné la révision des protocoles d'injection létale, par les problèmes rencontrés par les États pour se procurer des substances utilisées dans les injections létales et par les retards causés par la pandémie de Covid-19. Depuis les années 1970, 1 581 exécutions ont eu lieu aux États-Unis, la plupart étant concentrées dans un nombre limité d'États, principalement des États du sud du pays<sup>66</sup>. Le Texas continue d'être l'État qui ordonne le plus grand nombre d'exécutions dans le pays, soit 586 depuis 1976. De nombreux États non abolitionnistes n'ont pas procédé à une exécution depuis au moins dix ans (par exemple, la Californie, le Nevada ou la Caroline du Sud).

17. Le *Death Penalty Information Center* indique que, depuis juillet 2010, presque toutes les exécutions ont été effectuées par injection létale (à part un petit nombre d'exécutions par électrocution). Plusieurs États utilisent un mélange de trois produits, dont un anesthésiant ou un sédatif, un produit paralysant et une troisième substance destinée à arrêter le cœur. Néanmoins, ces dernières années, les États-Unis ont rencontré des difficultés à se procurer des produits à cette fin, notamment des anesthésiants. Ils ont recours en conséquence à des produits douteux, voire secrets, ou bien à des combinaisons expérimentales de substances – telles que le midazolam (un sédatif dont on ignore les véritables effets, voire l'origine), le pentobarbital ou le fentanyl (un [opioïde](#) utilisé comme [antalgique](#)). Cette difficulté s'explique en partie par le fait que certains groupes pharmaceutiques européens refusent d'exporter des produits à des fins d'exécution ou n'en ont plus le droit. Les conséquences de cette situation sont considérables : certains condamnés meurent dans d'atroces souffrances et pendant un temps anormalement long<sup>67</sup> ; les témoignages faisant état d'exécutions désastreuses sont nombreux et plusieurs cas démontrent que le personnel pénitentiaire n'est pas toujours compétent pour exécuter les décisions de condamnation à mort (voir, par exemple, le cas d'Alva

<sup>56</sup> [Lisa Montgomery: US executes only woman on federal death row](#), BBC, 13 janvier 2021. Voir aussi [news](#) du 20 janvier 2021.

<sup>57</sup> [Dustin Higgs: Final execution of Trump presidency is carried out](#), BBC, 16 janvier 2021.

<sup>58</sup> [Executions Under the Federal Death Penalty](#), Death Penalty Information Center.

<sup>59</sup> [List of Federal Death Row Prisoners](#), Death Penalty Information Center.

<sup>60</sup> [Moratorium on federal executions pending review of policies and procedures](#), Attorney General Merrick Garland, 1<sup>er</sup> juillet 2021.

<sup>61</sup> [US: Statement by the Spokesperson on halting federal executions](#), Union européenne, 3 juillet 2021.

<sup>62</sup> [États-Unis : le rapporteur sur l'abolition de la peine de mort salue l'annonce de la suspension temporaire des exécutions fédérales](#), 6 juillet 2021.

<sup>63</sup> [Supreme Court considers Boston Marathon bomber death sentence as Biden halts executions](#), Abc News, 13 octobre, 2021; [Supreme Court Overturns Appeals Court Decision Reversing Death Sentence in Boston Marathon Bombing](#), Death Penalty Information Center, 7 mars 2022; [EDITORIALS: The Pittsburgh Post-Gazette Calls on the Justice Department to 'Drop the Death Penalty' in Synagogue Shooting](#), Death Penalty Information Center, 12 avril 2023. Voir cependant : [Federal Government Announces Withdrawal of Intent to Seek Death in North Dakota Case](#), Death Penalty Information Center, 22 mars 2023.

<sup>64</sup> [Death row overview](#), Death Penalty Information Center.

<sup>65</sup> [Facts about the death penalty](#), Death Penalty Information Center.

<sup>66</sup> [Executions Overview | Death Penalty Information Center](#).

<sup>67</sup> [Botched executions](#), Death Penalty Information Center.

Campbell<sup>68</sup> ou celui de Doy Lee Ham)<sup>69</sup>. En outre, dans le Tennessee, suite à la publication le 5 juillet 2018 d'un protocole révisé pour les injections létales, 33 détenus condamnés à mort ont engagé une action au civil en raison de l'imprécision des nouvelles dispositions qui régissent les exécutions au moyen d'un mélange controversé de produits, dont le midazolam<sup>70</sup>. De surcroît, certaines sociétés pharmaceutiques ont même engagé les actions en justice à l'encontre des États qui utilisent leurs produits, dont le midazolam, au cours des exécutions<sup>71</sup>. Par exemple, en juillet 2018, une entreprise pharmaceutique américaine a engagé une action à l'encontre de l'État du Nevada et, par conséquent, l'exécution de Scott Raymond Dozier a ainsi été interrompue en septembre 2018<sup>72</sup>. En outre, en juillet 2021, le Nebraska<sup>73</sup> et le Nevada<sup>74</sup> ont tous deux confirmé qu'ils ne disposaient pas des substances nécessaires à l'exécution des condamnés à mort. L'action en justice engagée il y a six ans contre le protocole d'injection létale en Oklahoma a été relancée en juillet 2020. Dans leur demande, les détenus se fondaient sur de nouveaux éléments de preuve établissant que la méthode des triples substances prévue par l'État présentait « un risque important de douleur et de souffrance » ; ils affirmaient que le midazolam ne permettait pas de rendre le condamné insensible et présentait « un risque objectivement inacceptable de préjudice considérable », et qui était « certain ou très probable » ; ils contestaient les protocoles de formation « imprécis et incomplets »<sup>75</sup>. Cependant, le 6 juin 2022, un juge fédéral de l'Oklahoma a statué que la méthode d'injection létale à trois médicaments de l'État était constitutionnelle<sup>76</sup>, et une cour d'appel fédérale a confirmé le jugement en octobre 2022<sup>77</sup>. En 2021, un détenu (John Grant) a vomi lors d'une exécution en Oklahoma, mais l'administration pénitentiaire a refusé de modifier son protocole d'exécution<sup>78</sup>. Les tribunaux ont jusqu'ici rejeté toute contestation de l'utilisation du midazolam<sup>79</sup>.

18. En 2008, la Cour Suprême des États-Unis avait déclaré constitutionnelles les injections létales et cette position a été réaffirmée également dans l'arrêt *Glossip c. Gross* de 2015, dans lequel elle a validé l'utilisation du midazolam<sup>80</sup>. Certains États tentent de contourner la pénurie du produit habituellement utilisé pour les injections létales en testant de nouvelles substances (comme le fentanyl, qui a été utilisé pour la première fois dans un assemblage de quatre substances au Nebraska lors de l'exécution de Carey Dean Moore)<sup>81</sup>. D'autres envisagent déjà de recourir à d'autres méthodes d'exécution. Depuis 2018, le Tennessee a rétabli l'électrocution comme option offerte au prisonnier. De même, en Caroline du Sud, un projet de loi a été adopté en 2021 afin de modifier la principale méthode d'exécution, en faisant de l'électrocution la méthode d'exécution par défaut et en ajoutant le peloton d'exécution comme deuxième solution. Cette décision est contestée devant la Cour suprême de l'État<sup>82</sup>. L'Utah autorise l'utilisation du peloton d'exécution si les médicaments injectables létaux ne sont pas disponibles<sup>83</sup>. L'Alabama a demandé l'assistance d'une entreprise du Tennessee pour la mise au point d'un nouveau protocole (controversé) d'hypoxie à l'azote, qui prive le condamné d'oxygène<sup>84</sup>. Le Mississippi, l'Alabama et l'Oklahoma ont tous autorisé une telle méthode d'exécution<sup>85</sup>. À l'occasion de la 21<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort, j'ai fait part de mes préoccupations quant au fait que cette méthode d'exécution, que les vétérinaires considèrent comme une forme inacceptable d'euthanasie pour les

<sup>68</sup> [Exécution 'ratée' dans l'Ohio : un acte de torture barbare et inacceptable](#), Actualités de l'APCE, 16 novembre 2017.

<sup>69</sup> [Lawyer describes aborted execution attempt for Doyle Lee Hamm as 'torture'](#), NBC News, 25 février 2018.

<sup>70</sup> [Tennessee: Inmate's lawyers look for holes in lethal injection rules during penalty challenge](#), 13 juillet 2018, Death Penalty News.

<sup>71</sup> [Drug companies don't want to be involved in executions, so they're suing to keep their drugs out](#), Washington Post, 13 août 2018.

<sup>72</sup> [Nevada delays its first execution in 12 years after a drug company objects](#), 12 juillet 2018, Death Penalty News et [Judge stops Nevada from using drug in execution](#), Las Vegas Review-Journal, 28 septembre 2018.

<sup>73</sup> [Difficulty accessing lethal injection drugs as Nebraska death row adds new member](#), Death Penalty Information Center, 12 juillet 2021.

<sup>74</sup> [Nevada's execution drugs expiring as legal battle continues](#), Death Penalty Information Center, 4 juillet 2021.

<sup>75</sup> [Execution Lawsuits Settle in Arizona and California, as Prisoners Renew Lethal-Injection Protocol Challenge in Oklahoma](#), Death Penalty Information Center, 6 août 2020.

<sup>76</sup> [Oklahoma judge rules against death row inmates in case challenging execution protocol](#), NPR, 6 juin 2022.

<sup>77</sup> [Oklahoma death row inmates lose on appeal in challenge to execution protocol](#), The Oklahoman.

<sup>78</sup> [Oklahoma won't change its death penalty protocol after execution of John Grant](#), Death Penalty Information Center, 31 octobre 2021.

<sup>79</sup> [Arkansas Federal Court Rejects Death-Row Prisoners' Challenge to State's Use of Midazolam in Executions](#), Death Penalty Information Center, 4 juin 2020.

<sup>80</sup> [Indiana DOC doesn't have the drugs to execute death row inmates](#), Associated Press, 19 août 2019.

<sup>81</sup> [Supreme Court Narrowly Upholds Use of Lethal Injection Drug](#), Death Penalty Information Center, 29 juin 2015.

<sup>82</sup> [Proposed SC bill would make electrocution main method of execution for death penalty inmates](#), WMBF News, 17 janvier 2019. [SC Supreme Court to decide legality of electric chair, firing squad](#), Greenville News, 5 janvier 2023.

<sup>83</sup> [Utah Judge Hears Argument in Prisoners' Lawsuit Against Execution Protocol](#), 8 novembre 2023.

<sup>84</sup> [Sick and Shrouded in Secrecy: Alabama's Contract to Gas Humans to Death](#), Counterpunch, 5 novembre 2019.

<sup>85</sup> [Alabama | Use of Nitrogen Hypoxia for Executions Could Endanger Spiritual Advisors and Prison Staff in the Execution Chamber](#), 1 novembre 2023.

animaux, pourrait contribuer à un degré encore plus élevé de douleur et de souffrance<sup>86</sup>. Enfin, en juin 2021, l'Arizona a révélé son intention d'utiliser sa chambre à gaz rénovée pour les exécutions, dans les cas où les condamnés à mort choisissent cette méthode au lieu d'une injection létale<sup>87</sup>.

19. La pratique de la peine de mort aux États-Unis suscite également des préoccupations au regard des personnes exécutées. Bien que cela soit interdit aux États-Unis par le droit international et le huitième amendement de la Constitution nationale, le pays a exécuté à plusieurs reprises des condamnés à mort présentant probablement des troubles mentaux. D'après certains chercheurs, un quart environ des personnes exécutées aux États-Unis avaient fait antérieurement l'objet d'un diagnostic de troubles mentaux<sup>88</sup>. Un de mes prédécesseurs, M. Crutchen, en particulier, a aussi été très choqué de l'exécution de Charles Morva, atteint d'un handicap mental, dans l'État de Virginie le 6 juillet 2017<sup>89</sup>. Le 9 août 2018, le Tennessee a exécuté Billy Ray Irick qui présentait des symptômes de maladie mentale et qui, selon certains témoins, n'avait pas été suffisamment anesthésié<sup>90</sup>. En août 2019, le Tennessee a également exécuté par électrocution Stephen West, qui avait reçu en prison des soins de santé mentale<sup>91</sup>. Le 5 octobre 2021, Ernest Johnson a été exécuté dans le Missouri. Son exécution a eu lieu en dépit des lésions du système nerveux causées par son syndrome d'alcoolisation fœtale et du fait que le pape François avait personnellement demandé un appel<sup>92</sup>. En 2022, Benjamin Cole a été exécuté en Oklahoma en dépit de la schizophrénie paranoïde<sup>93</sup> qui lui avait été diagnostiquée, et Clarence Dixon, qui souffrait de la même maladie mentale, a été exécuté en Arizona le 11 mai 2022<sup>94</sup>. Le 17 novembre 2022, Richard Fairchild a été exécuté en Oklahoma bien que la maladie mentale et la psychose dont il souffrait aient été décrites en détail dans son dossier carcéral<sup>95</sup>. Toutefois, des évolutions positives peuvent également être observées. Le 26 avril 2021, les législateurs du Tennessee ont adopté un projet de loi permettant aux détenus condamnés à mort qui présentent un handicap mental de contester leur condamnation à mort ; le gouverneur a signé la loi le 11 mai 2021, empêchant ainsi l'exécution de Pervis Payne, qui présente un handicap mental<sup>96</sup>. Une loi similaire est entrée en vigueur dans l'Ohio en avril 2021 et dans le Kentucky en 2022<sup>97</sup>. Des projets de loi similaires ont été enregistrés dans des États tels que l'Arizona (2023) et le Texas (2022).

20. Jusqu'à l'arrêt rendu par la Cour Suprême dans l'affaire *Roper vs. Simmons*<sup>98</sup> en 2005, il existait même des exécutions de personnes mineures au moment des faits<sup>99</sup>. En avril 2021, les procureurs du Kentucky ont cessé de demander la peine de mort pour les délinquants âgés de moins de 21 ans<sup>100</sup>. Cependant, le 29 novembre 2022, Kevin Johnson a été exécuté dans le Missouri malgré des antécédents de maladie mentale et le fait qu'il était âgé de 19 ans au moment du crime<sup>101</sup>. Les États-Unis exécutent également des personnes

<sup>86</sup> « [La peine de mort est une relique du passé, une pratique barbare et inhumaine qui n'a pas sa place dans une société moderne](#) », déclare le rapporteur général de l'APCE, Actualités de l'APCE, 9 octobre 2023.

<sup>87</sup> [Arizona botched purchase of gas chamber chemical in effort to resume executions: lawyers](#), Death Penalty Information Center, 5 juin 2021. [Arizona prisoner to die by lethal injection, not gas chamber](#), 26 octobre 2022. [Arizona Jewish Community Sues to Bar State from Executing Prisoners with Gas Nazis Used in Holocaust](#), 22 février 2022.

<sup>88</sup> [Some Prisoners Executed Despite Mental Illness Diagnosis](#), MedPage Today, 28 octobre 2018.

<sup>89</sup> [Le rapporteur général condamne l'exécution en Virginie](#), Actualités de l'APCE, 13 juillet 2017.

<sup>90</sup> [Tennessee executes Billy Ray Irick, first lethal injection in state since 2009](#), The Tennessean, 10 août 2018 et [Tennessee execution: Billy Ray Irick tortured to death, expert says in new filing](#), The Tennessean, 7 septembre 2018.

<sup>91</sup> [Tennessee executes Stephen West by electric chair](#), USA Today, 15 août 2019.

<sup>92</sup> [Ernest Johnson executed despite appeals from Pope Francis and politicians](#), CBS News, 5 octobre 2021. Voir aussi la réaction de l'Union européenne [États-Unis: déclaration du porte-parole sur l'exécution d'Ernest Johnson dans l'État du Missouri](#), 7 octobre 2021.

<sup>93</sup> [Oklahoma executes Benjamin Cole for the murder of his 9-month-old daughter](#), CNN, 20 octobre 2022.

<sup>94</sup> [Clarence Dixon Executed in Arizona Despite Backlash Over His Mental Illness](#), Newsweek, 11 mai 2022.

<sup>95</sup> [Oklahoma executes ex-Marine who killed toddler after treating him to final fast-food meal](#), New York Post, 17 novembre 2022.

<sup>96</sup> [Tennessee Legislature Passes Bill to Provide Death-Row Prisoners Court Review of Intellectual Disability Claims](#), Death Penalty Information Center, 27 avril 2021.

<sup>97</sup> [Second Ohio Prisoner Taken Off Death Row Under New Serious Mental Illness Law](#), Death Penalty Information Center, 22 octobre 2021.

<sup>98</sup> [U. S. Supreme Court: Roper v. Simmons, No. 03-633](#), Death Penalty Information Center.

<sup>99</sup> Le dernier condamné à mort pour un crime commis alors qu'il était mineur est Scott Allen Hain. Il a été exécuté le 3 avril 2003.

<sup>100</sup> [Kentucky Prosecutors Drop Death Penalty in Cases That Raised Constitutionality of Capital Punishment for Offenders Aged 18–21](#), Death Penalty Information Center, 3 mai 2021.

<sup>101</sup> [Kevin Johnson execution: 19-year-old asks court to let her watch father's death by injection in Missouri](#), CBS News, 22 novembre 2022.

de plus de 70 ans<sup>102</sup>, des femmes<sup>103</sup> ou des ressortissants étrangers<sup>104</sup>, dont ceux n'ayant pas obtenu l'assistance consulaire dont ils avaient droit selon la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963, donc en violation du droit international<sup>105</sup>. Rappelons qu'en 2004 la Cour internationale de justice (CIJ), suite à une requête déposée par le Mexique, a condamné les États-Unis dans l'affaire *Avena*<sup>106</sup> pour violation de la Convention de Vienne et a ordonné aux États-Unis de procéder au contrôle juridictionnel des condamnations prononcées contre 52 ressortissants mexicains. Néanmoins, le Texas a exécuté plusieurs ressortissants mexicains qui avaient été privés de protection consulaire<sup>107</sup>. Par exemple, malgré les appels lancés par les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme, qui demandaient de renoncer à l'exécution<sup>108</sup>, le Texas a exécuté en novembre 2018 Robert Moreno Ramos, qui présentait probablement un handicap mental<sup>109</sup>.

21. De plus, certains condamnés attendent leur exécution très longtemps après le prononcé de la sentence. En 2023, onze condamnés (sur 20) ont été exécutés après avoir passé au moins 20 années dans le couloir de la mort, dont trois plus de 30 ans<sup>110</sup>. Selon l'étude sur la peine de mort menée par le Bureau des statistiques de la justice du ministère de la Justice en juin 2021, la durée moyenne du séjour dans le couloir de la mort est de 18,7 ans<sup>111</sup>. Le temps que les détenus américains passent dans le couloir de la mort a augmenté ces dernières années et suscite des inquiétudes. Le « phénomène du couloir de la mort », y compris l'isolement et l'incertitude quant au moment de l'exécution, provoque des maladies mentales et une très forte augmentation des handicaps physiques des détenus.

22. La proportion d'Américains qui considère que la peine de mort est appliquée de manière juste continue de décroître. Selon les sondages Gallup d'octobre 2023, le nombre d'Américains qui estiment que la peine de mort est appliquée plus injustement (50 %) qu'équitablement (47 %) a augmenté. Gallup a constaté que 53 % des Américains sont en faveur de la peine de mort, ce qui n'est pas statistiquement très différent des pourcentages de 54 % et 55 % enregistré au cours des trois dernières années<sup>112</sup>.

23. Des ONG (comme le Ministère contre la peine de mort de sœur Helen Prejean) et des avocats, continuent d'œuvrer pour l'abolition complète de la peine capitale, notamment en médiatisant les exécutions et les cas de condamnations erronées. Pourtant, malgré quelques tendances abolitionnistes positives aux États-Unis d'Amérique, il existe toujours d'importantes difficultés qui empêchent une avancée substantielle vers une abolition de la peine de mort. Dans sa dernière décision sur la peine de mort (27 septembre 2023), le Comité des Ministres a regretté que des exécutions continuent d'avoir lieu en 2023 aux États-Unis. Il a également réitéré la disposition du Conseil de l'Europe à partager son expérience en matière d'abolition de la peine de mort avec ses États observateurs, à travers des initiatives menées conjointement avec eux.

### 3.3. Japon

24. Le Japon est un État observateur du Conseil de l'Europe depuis 1996. Il a ratifié le Pacte International relatif aux droits civils et politiques le 21 juin 1979, mais il n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort. Au Japon, dix-neuf crimes sont punissables de la peine de mort (dont des crimes qui n'impliquent pas la mort de la victime). Le Japon a procédé à 98 exécutions capitales depuis 2000. Le pays a plus que triplé son chiffre annuel (de 4 à 15) en 2018, après avoir pendu les 13 condamnés de la

<sup>102</sup> Voir la [déclaration de M. Cruchten](#) du 20 avril 2018 dans laquelle il condamne l'exécution de Walter Leroy Bloody, 83 ans, par l'Alabama après 30 ans de prison. En outre, le 26 mai 2017, [Thomas Arthur](#), âgé de 75 ans, a été exécuté en Alabama ; Cecil Clayton, 74 ans, a été exécuté au Missouri en 2015, et Brandon Jones, 72 ans, en Géorgie en 2016. En février 2019, le Texas a exécuté Billie Coble, 70 ans. En novembre 2022, [Murray Hooper](#), âgé de 76 ans, a été exécuté en Arizona. Voir la base de données : <https://deathpenaltyinfo.org/views-executions>.

<sup>103</sup> 18 femmes depuis 1976. La dernière femme exécutée était Amber McLaughlin (le 3 janvier 2023 dans l'État du Missouri).

<sup>104</sup> Le Salvadorien Alfredo Prieto a été exécuté aux États-Unis (le 10 janvier 2015 en Virginie), malgré une demande de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de surseoir à son exécution. Amnesty International 2015, page 22.

<sup>105</sup> Amnesty International, [2014](#), page 18.

<sup>106</sup> Cour internationale de justice, *Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. États-Unis d'Amérique)*, arrêt du 31 mars 2004, C.I.J. Recueil 2004, page 12.

<sup>107</sup> Voir aussi les réactions de ma prédécesseure, M<sup>me</sup> Karamanli : [Appel à l'Etat du Texas à ne pas exécuter Ramiro Hernandez \(coe.int\)](#), 8 avril 2014.

<sup>108</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), [UN experts urge US to halt Texas execution of Mexican Roberto Ramos Moreno](#), 13 novembre 2018.

<sup>109</sup> [Texas executes Robert Moreno Ramos, amid pleas for case review](#), The Texas Tribune, 14 novembre 2019.

<sup>110</sup> Au 10 novembre 2023 : <https://deathpenaltyinfo.org/executions/2023>

<sup>111</sup> [Bureau of Justice Statistics Reports Number on Death Row Down, Average Time on Death Row Approaches 19 Years](#), Death Penalty Information Center, 25 juin 2021.

<sup>112</sup> <https://deathpenaltyinfo.org/news/poll-for-the-first-time-more-americans-believe-the-death-penalty-is-applied-unfairly-in-the-united-states>, 6 novembre 2023.

célèbre affaire de la secte Aum Shinrikyo responsable de l'attentat mortel au gaz sarin commis en 1995 dans le métro de Tokyo<sup>113</sup>. Deux hommes (l'un de 64 ans et l'autre de 50) ont été exécutés par pendaison pour meurtre en août 2019 et, le 26 décembre 2019, un ressortissant chinois a été exécuté ; ils avaient tous été condamnés pour meurtre<sup>114</sup>. Trois personnes en 2021 et une personne en 2022<sup>115</sup> ont été pendues après avoir été reconnues coupables de meurtre dans des affaires distinctes, après une pause de 24 mois. La dernière et unique exécution en 2022 (26 juillet) a été la pendaison de Tomohiro Katō, l'auteur du massacre d'Akhihabara en 2008. En 2021, au moins trois personnes ont été condamnées à la peine de mort, dont Satoru Nomura, un chef de gang âgé de 74 ans<sup>116</sup>. En outre, au moins deux condamnations ont été confirmées, dont celle de Chisako Kakehi, une femme de 74 ans condamnée pour le meurtre de trois hommes<sup>117</sup>, et celle de Mitsuru Nakata<sup>118</sup>, un ancien policier âgé de 43 ans. En 2023, la Cour suprême a confirmé la condamnation à mort de Toshihiko Iwama, reconnu coupable d'avoir engagé un homme aux Philippines pour tuer deux hommes. Au total, 115 personnes sont actuellement sous le coup d'une condamnation à mort, dont six ressortissants étrangers et sept femmes<sup>119</sup>.

25. De nombreuses pratiques japonaises en matière de peine de mort alarment tout particulièrement les défenseurs des droits de l'homme. Certaines personnes ont été exécutées alors qu'un recours en révision était toujours en instance devant la justice. Neuf personnes exécutées en juillet 2018<sup>120</sup> et le ressortissant chinois exécuté en décembre 2019 avaient, par exemple, déposé une demande de révision de leur procès, que la justice examinait encore au moment de leur exécution. Les condamnés ne sont souvent prévenus de leur exécution que quelques heures avant, et leurs familles et avocats n'en sont informés qu'après l'exécution<sup>121</sup>. Amnesty International a condamné à plusieurs reprises les procédures d'exécution du Japon qui sont « entourées de secret ». En octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution qui appelle les États non abolitionnistes à mettre fin aux exécutions secrètes ou aux exécutions sans guère ou sans aucune notification préalable, ce qui empêche la personne condamnée et les membres de sa famille de se préparer à l'issue fatale et peut constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant<sup>122</sup>.

26. Amnesty International indique que des personnes présentant des troubles mentaux ont été condamnées au Japon et se trouvent encore dans le couloir de la mort<sup>123</sup>. De plus, les condamnés à mort vivent dans des conditions controversées. Ils sont isolés des autres détenus et ont des contacts avec le monde extérieur se limitant à de rares visites étroitement surveillées avec les membres de leurs familles, leur avocat et autres visiteurs dûment autorisés. Certains détenus présentent des signes de graves altérations du jugement et du comportement en raison de leur détention, comme Iwao Hakamada (voir ci-après) et Kenji Matsumoto (dont les huit demandes de réexamen de l'affaire ont été rejetées)<sup>124</sup>. En 2021, le *Japan Innocence and Death Penalty Information Center* a déclaré que deux des 118 personnes condamnées à mort étaient en prison depuis plus de 40 ans<sup>125</sup>. En vertu de l'article 475 du Code de procédure pénale japonais, la peine de mort doit être prononcée dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle le jugement devient définitif, la période de demande d'un nouveau procès ou d'une grâce étant exemptée<sup>126</sup>. Enfin, le Japon est l'un des pays où le temps passé dans le couloir de la mort est le plus long et rares sont les personnes à avoir accès aux lieux d'exécution des condamnés ou même à pouvoir les rencontrer<sup>127</sup>. La libération de condamnés à mort innocents ou leur libération dans l'attente d'un nouveau procès ont suscité de vifs débats au Japon à propos

<sup>113</sup> Amnesty International 2018, pp. 19 et 20, [déclaration de M. Cruchten](#) du 9 juillet 2018. En outre, deux hommes ont été exécutés le 27 décembre 2018.

<sup>114</sup> Amnesty International, [Japan: two hanged in deplorable move](#), 2 August 2019, and [Japan: Execution a shameful stain on human rights record of Olympic hosts](#), 26 décembre 2019

<sup>115</sup> <https://apnews.com/article/japan-crime-tokyo-violent-government-and-politics-9602d86bc9c11b79b8c44b82b068e3f8>

<sup>116</sup> [Yakuza Boss First to be Sentenced to Death in Japan](#), OCCRP, 29 août 2021. Les deux autres personnes condamnées sont Ibaraki Mito, 36 ans, et Yoshitaka Morito, 51 ans.

<sup>117</sup> [Japan's top court upholds death penalty for 'black widow' serial killer](#), Japan Times, 22 juin 2021.

<sup>118</sup> [Ex-cop's death penalty upheld over murder of wife, children](#), Death Penalty Information Center, 16 septembre 2021.

<sup>119</sup> <https://www.jiadep.org/resources/Chart-Shikei.html>, en novembre 2023.

<sup>120</sup> Amnesty International, [Japan: Unprecedented spate of executions continues as six more Aum cult members hanged](#), 26 juillet 2018, et [Japan: Executions of seven Aum cult members fails to deliver justice](#), 6 juillet 2018.

<sup>121</sup> Amnesty International, [Japan: Two hanged as reprehensible executions continue](#), 13 juillet 2017.

<sup>122</sup> <https://deathpenaltyinfo.org/news/death-row-prisoners-in-japan-sue-over-same-day-notice-of-executions>, 15 novembre 2021.

<sup>123</sup> Amnesty International 2020, page 29.

<sup>124</sup> *Ibidem*.

<sup>125</sup> [In Japan, the death penalty hits a wall of indifference \(lemonde.fr\)](#), 30 July 2022.

<sup>126</sup> Japan Hanging on to Death Penalty. *South Asia Human Rights Documentation Centre*. 28 mai 2006.

<sup>127</sup> FIDH, [La peine de mort au Japon, une pratique indigne d'une démocratie](#), rapport de la mission internationale d'enquête, n° 359, mars 2003, p.19. Philippe Pons, [Au Japon, il ne faut pas 'troubler l'âme' des condamnés à mort](#), Le Monde, 25 mars 2005.

de la peine de mort. Le cas le plus connu est celui d'Iwao Hakamada, 87 ans, qui a passé plus de 40 ans dans le<sup>128</sup> couloir de la mort et qui est considéré comme le plus ancien condamné à mort au monde. En raison de nouveaux doutes sur sa culpabilité (il est probable que ses « aveux » lui aient été extorqués par la police lors d'un interrogatoire qui a duré 20 jours), la justice nipponne a en effet décidé de le libérer en mars 2014. Néanmoins, en juin 2018, la Haute Cour de Tokyo a refusé de lui accorder un nouveau procès. M. Hakamada a fait appel ; fin décembre 2020, la Cour suprême a renvoyé son affaire devant la Haute Cour de Tokyo pour un nouveau procès<sup>129</sup>. En 2023, la Haute Cour de Tokyo a finalement accordé un nouveau procès<sup>130</sup>.

27. Le 20 août 2014, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a fait part de ses préoccupations concernant la situation de la peine de mort au Japon dans ses Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Japon. Premièrement, il estime inquiétant que certains des 19 crimes passibles de la peine de mort ne répondent pas à l'obligation tirée du Pacte de limiter cette peine aux « crimes les plus graves ». Deuxièmement, outre les dysfonctionnements mentionnés ci-dessus, le Comité relève également que la confidentialité des entretiens entre les avocats et les détenus condamnés à mort n'est pas garantie, que, troisièmement, les examens mentaux qui concluent à la démence ou non du détenu ne sont pas indépendants. Quatrièmement, il souligne que les demandes de nouveaux procès ou de grâce n'ont pas pour effet de suspendre l'exécution et ne sont pas effectives. Enfin, le Comité indique également que la peine de mort a été prononcée à la suite d'aveux extorqués<sup>131</sup>. En réponse aux recommandations et remarques faites à l'occasion du rapport de 2014, des ONG avaient souligné que les problèmes recensés n'avaient pas trouvé de solution<sup>132</sup>. Le nombre de crimes passibles de la peine de mort est toujours le même (19), un système d'examen indépendant de la santé mentale des détenus n'a toujours pas été mis en place et les demandes de révision de la procédure n'ont pas d'effet suspensif. Une lueur d'espoir se trouve dans la décision de la Cour Suprême du 10 décembre 2013 qui a déclaré que les rencontres entre les condamnés à mort et leurs avocats devraient être confidentiels, sauf circonstances exceptionnelles. Cependant, les discussions entre les membres du culte Aum Shinrikyo et leurs avocats ont été organisées en présence du personnel de la prison. Le 30 novembre 2022, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a réitéré nombre de ses préoccupations antérieures et a notamment condamné le fait que les condamnés à mort continuent d'être maintenus en isolement prolongé, y compris jusqu'à 40 ans avant leur exécution, qu'ils soient soumis à une surveillance vidéo 24 heures sur 24 et qu'ils ne soient toujours pas informés à l'avance du jour de l'exécution<sup>133</sup>.

28. Le 7 octobre 2016, la Fédération des barreaux japonais a, pour la première fois, adopté une déclaration dans laquelle elle exprime son opposition à la peine de mort et appelle les autorités à l'abolir d'ici 2020<sup>134</sup>. En 2023, il a demandé au gouvernement de promulguer une législation abolissant la peine de mort et d'établir entre-temps un moratoire sur toutes les exécutions. Néanmoins, la peine capitale jouit toujours d'un large soutien au sein de la société japonaise. Plus de 80 % de la population la considère comme une « peine inévitable » pour les auteurs de crimes haineux, selon un sondage de 2014<sup>135</sup>. Un autre sondage réalisé par les services du Premier ministre en novembre 2019 a révélé que plus de 80 % des personnes interrogées admettaient que la peine de mort était « incontournable ». Cependant, selon des chercheurs du Death Penalty Project, les Japonais forgent leurs opinions concernant la peine de mort sur la base d'informations limitées<sup>136</sup>. Les autorités n'envisagent ni d'abolir la peine de mort ni d'instaurer un nouveau moratoire sur les exécutions (un moratoire avait été mis en place entre novembre 1989 et mars 1993), malgré les recommandations formulées par de nombreux États dans le cadre du dernier Examen périodique universel des Nations Unies (EPU) et du Comité des droits de l'homme des Nations Unies<sup>137</sup>. En août 2019, un groupe de 300 personnes composé de journalistes, d'avocats, de personnalités religieuses et d'anciens responsables politiques s'est

<sup>128</sup> <https://edition.cnn.com/2020/03/21/asia/japan-death-penalty-hakamada-hnk-intl/index.html>

<sup>129</sup> Amnesty International 2020, p. 29.

<sup>130</sup> <https://deathpenaltyinfo.org/news/international-longest-serving-death-row-prisoner-in-the-world-has-case-reversed>, 20 mars 2023.

<sup>131</sup> Comité des droits de l'homme, observations finales concernant le sixième rapport périodique du Japon, [CCPR/C/JPN/CO/6](#), 20 août 2014, paragraphe 13.

<sup>132</sup> Voir les rapports de la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) et du Center for Prisoners' Rights (CPR) ; Joint submission for the adoption of the List of Issues, Japan, United Nations Human Rights Committee (CCPR) - 121st session, 27 juillet 2018 ; et Human Rights Now, Information for LOIPR, Report on Japan, 24 juillet 2017.

<sup>133</sup> HRC, Concluding observations on the seventh periodic report of Japan, 30 novembre 2022, [CCPR/C/JPN/CO/7](#).

<sup>134</sup> Amnesty International 2016, page 22.

<sup>135</sup> [Japan's new Justice Minister Katsuyuki Kawai pledges reform with a focus on immigration](#), Japan Times, 30 septembre 2019.

<sup>136</sup> [Avocat : Popular support a flawed reason for death penalty in Japan](#), Asahi Shimbun, 31 mars 2021. Une étude récente avait été menée par un avocat résident à Londres, Saul Lehrfreund.

<sup>137</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Japon, juin-juillet 2023 : <https://worldcoalition.org/fr/2023/09/18/abolition-53e-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-des-nations-unies/>.

réuni à Tokyo pour constituer un Comité de citoyens en faveur l'abolition de la peine de mort au Japon<sup>138</sup>, dont la création a également été saluée par les Nations Unies<sup>139</sup>. Malgré cela, le Japon a voté contre la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour un moratoire sur l'application de la peine de mort en décembre 2022. Dans sa dernière décision sur la peine de mort (27 septembre 2023), le Comité des Ministres a appelé le Japon à promouvoir un débat ouvert et démocratique en vue de l'abolition de la peine de mort. Il a également réitéré la disposition du Conseil de l'Europe à partager son expérience en matière d'abolition de la peine de mort avec ses États observateurs, à travers des initiatives menées conjointement avec eux. Dans ce contexte, et en ma qualité de rapporteur général de l'APCE, je chercherai à m'engager auprès de groupes ou de parlementaires japonais soutenant l'abolition.

### 3.4. Israël

29. Israël a aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun en vertu d'une loi adoptée en 1954. Cette loi maintient la légalité de la peine de mort pour certains crimes tels que le génocide, le crime contre l'humanité, les crimes de grande ampleur, la trahison et le crime contre le peuple juif. Depuis la création de l'État d'Israël, la peine de mort n'a été appliquée qu'une seule fois. En 1961, Adolph Eichmann a été condamné pour 15 chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de crimes contre le peuple juif et d'appartenance à une organisation criminelle, et a été pendu en 1962<sup>140</sup>.

30. Toutefois, il est important de rappeler que cette loi n'empêche pas l'application de la peine de mort, d'autant plus que les termes « trahison » ou « crime contre le peuple juif » sont sujets à interprétation. Dans le climat de conflit durable que connaît ce pays, les appels au rétablissement de la peine de mort se multiplient. Plusieurs ministres israéliens ont appelé en 2014 au rétablissement de la peine de mort, notamment le ministre des transports Yisrael Katz, qui l'a réclamé, en mai 2014, à titre dissuasif pour certains prisonniers palestiniens. Le ministre du logement, Uri Ariel, a également réclamé le rétablissement de ce châtiment pour les terroristes à la suite de l'enlèvement et du meurtre de trois adolescents juifs<sup>141</sup>. En juillet 2015, la Knesset a rejeté un projet de loi visant à faciliter la condamnation à la peine capitale en cas de crimes terroristes, mais en mars 2016 ce sujet est revenu devant le Parlement israélien<sup>142</sup>. Le 3 janvier 2018, la Knesset a donné son accord préliminaire pour ce projet de loi, événement inquiétant auquel M. Cruchten a répondu par une déclaration rappelant que le statut d'État observateur auprès de l'Assemblée encourage l'engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort<sup>143</sup>. L'adoption de ce projet de loi a depuis janvier dernier été reportée à de nombreuses reprises et le ministre de la défense Avigdor Liberman a appelé à l'adopter pour faciliter la condamnation à mort de terroristes (c'est-à-dire de Palestiniens) à la majorité simple des juges, et non plus à l'unanimité des trois juges. Cependant, le procureur général, M. Avichai Mandelblit, s'est déclaré opposé à une telle loi<sup>144</sup>. En novembre 2018, M. Avigdor Liberman, alors ministre de la Défense, a accusé les partenaires de sa coalition de saboter le projet de loi<sup>145</sup>. En février 2019, quelques ministres ont demandé l'application de la peine de mort au lendemain du meurtre sauvage d'une adolescente commis par un Palestinien<sup>146</sup>. En décembre 2020 et 2022, Israël a voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort<sup>147</sup>. Toutefois, Israël n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui vise à abolir la peine de mort.

31. Le débat sur la levée de l'interdiction *de facto* de la peine de mort a refait surface après une vague d'attentats terroristes qui a coûté la vie à au moins 18 personnes au printemps 2022. En outre, à la suite d'un massacre perpétré devant une synagogue de Jérusalem en janvier dernier, au cours duquel sept personnes ont été tuées, le ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, a déposé un projet de loi rendant la peine de mort obligatoire pour ceux qui ont commis un meurtre à motivation nationaliste d'un citoyen israélien (motivé par le racisme ou la haine de certaines personnes ... et dans le but de nuire à l'État d'Israël et à la renaissance du peuple juif dans sa patrie). Bien que le projet de loi ait été jugé inconstitutionnel par le président de la Cour

<sup>138</sup> [Civil group for a death penalty-free inaugurated](#), Japan Press Weekly, 28 août 2019.

<sup>139</sup> [Video message on the occasion of the establishment of the Citizen's Committee to Abolish Capital Punishment, Japan](#), 9 mars 2019.

<sup>140</sup> <https://www.internationalcrimesdatabase.org/Case/192>

<sup>140</sup> Amnesty International 2014, page 49.

<sup>142</sup> Amnesty International, [Israel: Human Rights Situation Remains Dire](#), page 15.

<sup>143</sup> Voir sa déclaration du 4 janvier 2018.

<sup>144</sup> Toi Staff, [Defense minister urges colleagues to endorse death penalty for terrorists](#), *The Times of Israel*, 25 juillet 2018.

<sup>145</sup> *Peine de mort: Liberman accuse la coalition d'avoir sabordé son projet de loi*, *Times of Israel*, 21 novembre 2018.

<sup>146</sup> [Death Penalty for Palestinian Who Savagely Murdered Jewish Teen?](#), *Israel Today*, 10 février 2019.

<sup>147</sup> Amnesty International 2020, p. 61. <https://worldcoalition.org/2022/12/20/9th-resolution-for-a-moratorium-on-the-death-penalty-the-trend-is-growing/>.

suprême et le procureur général, la Knesset a donné son approbation préliminaire le 1<sup>er</sup> mars 2023<sup>148</sup>. J'ai eu l'occasion de commenter cette évolution inquiétante dans ma déclaration publiée le lendemain, où j'ai appelé les députés en Israël à reconsidérer leur décision préliminaire au sujet de ce projet de loi, qui représenterait, s'il était adopté, un pas en arrière des plus regrettables<sup>149</sup>. Il semble que le projet de loi ait ensuite été mis en suspens, ainsi que le train de réformes judiciaires du Premier ministre Netanyahu. À la suite de l'attaque du Hamas en octobre 2023, un député du Likoud a soumis un autre projet de loi à la Knesset qui permettrait aux tribunaux d'infliger la peine de mort aux terroristes palestiniens qui ont participé aux attaques terroristes du Hamas<sup>150</sup>.

### 3.5. Kazakhstan

32. Depuis 1998, le nombre de crimes passibles de la peine de mort en temps de paix a été considérablement réduit. Une réforme du Code pénal réalisée en 2014 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a fait passer le nombre d'infractions passibles de la peine capitale de 18 à 19<sup>151</sup>. L'article 47(2) du Code pénal de 2014<sup>152</sup> interdit la peine de mort pour les mineurs de moins de 18 ans, les femmes et les personnes âgées de plus de 65 ans.

33. Le 18 décembre 2003, le Président Nursultan Nazarbayev a décrété un moratoire sur les exécutions et, depuis le 12 mai 2003 (date de la dernière exécution), aucune exécution n'a eu lieu dans le pays. À l'issue de son jugement en novembre 2016, Ruslan Kulebayev a été condamné à mort pour des actes de terrorisme<sup>153</sup> ayant entraîné la mort de 10 personnes à Almaty en juillet de la même année ; il reste le seul condamné présent dans le couloir de la mort au Kazakhstan<sup>154</sup>. Il s'agissait de la sixième condamnation à mort prononcée depuis la signature en 2003 du moratoire sur les exécutions. Toutes les condamnations à mort prononcées depuis ont été commuées en peines de réclusion à perpétuité<sup>155</sup>, et aucune exécution ou condamnation à mort n'a été enregistrée.

34. Le Kazakhstan a par ailleurs voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort en décembre 2012, 2014, 2016, 2018 et 2020<sup>156</sup>. En signant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 23 septembre 2020 à la suite d'un discours prononcé par le Président Kassym-Jomart Tokayev lors de la 75<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Kazakhstan a décidé d'abolir totalement la peine de mort et s'est engagé à réformer son Code pénal<sup>157</sup>. Le 2 janvier 2021, le Président Kassym-Jomart Tokayev a signé la loi portant ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>158</sup>. Le 23 septembre 2021, 23 membres de l'Assemblée parlementaire ont publié une déclaration en faveur de l'abolition de la peine de mort au Kazakhstan<sup>159</sup>. Le 29 décembre 2021, le président du Kazakhstan, Kassym-Jomart Tokayev, a approuvé et promulgué un projet de loi abolissant la peine de mort pour tous les crimes prévus par le code pénal du pays<sup>160</sup> et remplaçant la peine capitale par la réclusion à perpétuité<sup>161</sup>. Le Kazakhstan a finalement ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 24 mars 2022.

<sup>148</sup> Toi Stadd, *Bill on death penalty for Palestinian terrorists passes preliminary Knesset vote*, *The Times of Israel*, 1 mars 2023; <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism>, 24 février 2023.

<sup>149</sup> [Un rapporteur de l'APCE demande instamment aux députés israéliens de reconsidérer leur décision préliminaire d'autoriser la peine de mort pour les terroristes.](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism)

<sup>150</sup> <https://www.ins.org/after-hamas-rampage-israeli-lawmaker-submits-death-penalty-bill/>, 16 octobre 2023.

<sup>151</sup> International Commission against the Death Penalty, [How States abolish the death penalty. 29 Case-Studies, Second edition](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), mai 2018, p. 32.

<sup>152</sup> <http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes/country/21>.

<sup>153</sup> Amnesty International 2017, page 33.

<sup>154</sup> Amnesty International, [Kazakhstan takes important step towards abolishing the death penalty](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), 23 septembre 2020.

<sup>155</sup> Amnesty International, [Kazakhstan 2017/2018](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism).

<sup>156</sup> [Documents officiels de la 75e session de l'Assemblée générale de l'ONU](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), 16 décembre 2020.

<sup>157</sup> [Kazakhstan officially abolishes death penalty](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), 24 septembre 2020.

<sup>158</sup> [Kazakhstan Abolishes the Death Penalty](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), Death Penalty Information Center, de janvier 2021. Selon Amnesty International, la loi de ratification comporte une réserve qui prévoit l'application de la peine de mort en temps de guerre ; Amnesty International 2020, p. 35.

<sup>159</sup> [Une réforme politique du Kazakhstan adaptée aux besoins et aux ambitions de ses citoyens](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism). Déclaration écrite, 30 septembre 2021.

<sup>160</sup> [IBAHRI welcomes the abolition of the death penalty in Kazakhstan](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/israel-un-experts-alarmed-potential-reinstatement-death-penalty-terrorism), 23 juin 2022.

<sup>161</sup> Қазақстан Республикасының кейбір заңнамалық актілеріне өлім жазасын жою мәселесі бойынша өзгерістер мен толықтыру енгізу туралы, 29 décembre 2021.

### 3.6. Maroc

35. Le Maroc n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif au PIDCP. Cependant, partenaire pour la démocratie auprès de notre Assemblée, le Parlement marocain s'est engagé notamment à poursuivre ses initiatives en vue de « sensibiliser les pouvoirs publics, les acteurs de la vie politique et la société civile afin de faire avancer la réflexion en cours sur [...] la peine capitale » et à continuer d'« encourager les autorités compétentes à poursuivre le moratoire sur les exécutions de la peine de mort existant depuis 1993 »<sup>162</sup>. La Constitution de 2011 consacre expressément un « droit à la vie » sans pour autant abolir la peine de mort. En 2019, le roi Mohammed VI a gracié 34 personnes au total en commuant leur peine en réclusion à perpétuité, auxquelles s'ajoutent deux personnes le 29 juillet 2020<sup>163</sup>. Mais le 18 juillet 2019, le tribunal antiterroriste de Salé a condamné à mort trois hommes accusés d'avoir sauvagement assassiné deux touristes scandinaves dans le massif de l'Atlas en décembre 2018, et qui appartenaient à un groupe associé à Daech<sup>164</sup>. Mon prédécesseur, M. Corlatean, a réagi à cette décision dans sa déclaration du [24 juillet 2019](#), dans laquelle il affirme que ni la lutte contre le terrorisme ni les crimes les plus graves ne peuvent justifier la peine de mort, en appelant les autorités marocaines à ne pas appliquer la peine capitale. La Cour d'appel de Rabat a toutefois confirmé les sentences le 31 octobre 2019<sup>165</sup>. En juillet 2021, la famille d'une des victimes a demandé à la justice marocaine de procéder aux exécutions<sup>166</sup>. En 2021, une nouvelle condamnation à mort a été enregistrée. En 2023, un homme a été condamné à mort pour son implication dans le meurtre d'un policier<sup>167</sup>. En mars 2023, 83 personnes se trouvaient dans le couloir de la mort au Maroc<sup>168</sup>.

36. La Coalition marocaine contre la peine de mort, qui regroupe sept ONG, est à la tête du mouvement abolitionniste au Maroc<sup>169</sup>. Dans ce combat l'accompagnent le Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc, le Conseil national des droits de l'homme et les avocats de six barreaux différents, tous unis dans la lutte contre la peine capitale<sup>170</sup>. Toutefois, la société marocaine reste partagée sur l'abolition de cette peine<sup>171</sup>. Dans sa dernière résolution sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc, en mai 2019, l'Assemblée a regretté que peu de progrès aient été réalisés dans ce domaine et a appelé de nouveau le Parlement marocain à abolir la peine de mort dans le droit et, en attendant, à promouvoir un moratoire de droit sur les exécutions<sup>172</sup>. Cette question a aussi été abordée dans le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie sur « L'évaluation du partenariat pour la démocratie du Parlement du Maroc »<sup>173</sup>. En décembre 2022, la délégation du Maroc s'est abstenue lors du vote de la neuvième résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire sur l'application de la peine de mort ; elle s'était déjà abstenue aux huit votes précédents sur les résolutions antérieures. En décembre 2016, le Comité des Droits de l'Homme s'était inquiété des projets de modification du Code pénal visant à étendre le champ d'application de la peine de mort à trois nouvelles catégories de crimes (malgré une réduction du nombre d'infractions passibles de la peine capitale). Amnesty International a exprimé les mêmes inquiétudes en septembre 2017<sup>174</sup>. En janvier 2019, l'Organisation marocaine des droits humains a exhorté le Maroc à adhérer à une convention internationale visant à l'abandon de la peine de mort, et la nouvelle présidente du Conseil national des droits de l'homme, M<sup>me</sup> Amina Bouayach, a vigoureusement critiqué ce qu'elle a appelé l'indécision du gouvernement à l'égard de l'abolition complète de cette peine<sup>175</sup>. À cet égard, le meurtre brutal d'un enfant de 11 ans, Adnane Bouchouf, a soulevé la question de l'application à nouveau

<sup>162</sup> Le Parlement du Maroc obtient le statut de Partenaire pour la Démocratie de l'APCE, Communiqué de presse – AP032(2011), 21 juin 2011.

<sup>163</sup> <https://www.peinedemort.org/document/actualites?zonegeo=MAR>. Amnesty International reports only one royal pardon in 2019 ; Amnesty International 2019, p. 39.

<sup>164</sup> <https://english.alarabiya.net/News/north-africa/2019/10/31/Morocco-death-penalties-confirmed-for-killers-of-Scandinavian-hikers>

<sup>165</sup> [Morocco backpacker murders: Court confirms death penalty for killers](#), Deutsche Welle, 31 oct 2019.

<sup>166</sup> [Imlil Murder: Family of Danish Victim Calls for Execution of Death Penalty](#), Morocco World News, 5 juillet 2021.

<sup>167</sup> <https://www.morocoworldnews.com/2023/10/358282/morocco-sentences-suspect-involved-in-murder-of-policeman-to-death-penalty>, 13 octobre 2023.

<sup>168</sup> <https://medias24.com/2023/03/02/peine-de-mort-ouahbi-expose-les-avancees-du-maroc/>, 2 mars 2023.

<sup>169</sup> Téo Cazenaves, [Peine de mort: le Maroc, 'pays abolitionniste en pratique'](#), Le Desk, 12 avril 2017.

<sup>170</sup> Fouâd Harit, [Abolition de la peine de mort au Maroc: les avocats rejoignent le mouvement](#), 9 octobre 2014.

<sup>171</sup> Yassine Benargane, [Au Maroc, la journée mondiale de l'abolition de la peine de mort est passée presque inaperçue](#), Yabiladi, yabiladi.com, 11 octobre 2016.

<sup>172</sup> [Résolution 2282 \(2019\)](#) adoptée par la Commission permanente de l'Assemblée le 24 mai 2019, paragraphe 5.1.

<sup>173</sup> [Doc. 14659](#), adopté le 21 octobre 2018, rapporteur : M. Bogdan Klich (Pologne, PPE/DC), partie 3.1. Voir également le [Doc. 14853](#), Conclusions de la commission, rapporteur M. André Vallini (France, Groupe des socialistes, démocrates et verts), 1<sup>er</sup> avril 2019.

<sup>174</sup> Comité des droits de l'homme, CCPR/C/MAR/CO/6 du 1 décembre 2016, paragraphe 19, et Amnesty International, [déclaration publique](#) du 21 septembre 2017.(en anglais)

<sup>175</sup> [Justice Minister: Morocco is Taking Steps Toward Ending Death Penalty](#), Morocco World News, 19 janvier 2019.

de la peine de mort et une pétition lancée à ce sujet sur Facebook a recueilli plus de 100 000 signatures<sup>176</sup>. En avril 2021, la cour d'appel de Tanger a confirmé la peine de mort pour un homme de 24 ans condamné pour le meurtre et le viol d'Adnane Bouchouf en septembre 2020<sup>177</sup>. Le 5 janvier 2022, la Cour de cassation de Rabat a confirmé la condamnation à mort du jeune homme de 24 ans<sup>178</sup>. Dans le contexte du dernier Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2023), le Maroc a déclaré qu'il poursuivait ses initiatives pour promouvoir le débat public sur la question de l'abolition de la peine de mort. Plusieurs États ont toutefois recommandé au Maroc d'abolir officiellement la peine de mort et de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>179</sup>.

37. Dans sa dernière décision sur la peine de mort (27 septembre 2023), le Comité des Ministres a déclaré que le Conseil de l'Europe était prêt à poursuivre les échanges sur ce thème avec les États visés par la politique qu'il conduit à l'égard des régions voisines, en particulier avec le Maroc et la Tunisie<sup>180</sup>.

### 3.7. Autorité palestinienne<sup>181</sup>

38. En devenant partenaire pour la démocratie le 4 octobre 2011<sup>182</sup>, le Conseil national palestinien (CNP) s'est engagé à encourager les discussions en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le Code pénal et à poursuivre le moratoire de fait en vigueur en Cisjordanie depuis 2005. Dans les territoires administrés par l'Autorité palestinienne, la Cisjordanie continue de prononcer des condamnations à mort, mais on ne recense aucune exécution depuis 2005. En revanche, les condamnations et les exécutions sont toujours prononcées et appliquées dans la bande de Gaza, sous l'emprise du Hamas depuis 2007. Les méthodes utilisées sont la pendaison ou le peloton d'exécution. Selon la loi palestinienne, les condamnations à mort doivent être exécutées avec l'accord du Président palestinien ; cependant depuis 2010, cette exigence n'a jamais été respectée<sup>183</sup>. Dans sa [Résolution 2105 \(2016\)](#)<sup>184</sup> sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien, l'Assemblée a noté qu'en dépit de la mise en place depuis 2005 d'un moratoire de fait sur les exécutions en Cisjordanie, les tribunaux de Gaza continuent de prononcer des condamnations à la peine capitale et que les autorités du Hamas procèdent toujours à des exécutions illégales. L'Assemblée a condamné fermement ces exécutions et a invité instamment le CNP à intervenir auprès du Hamas pour mettre un terme aux exécutions à Gaza et pour abolir la peine de mort dans le Code pénal palestinien. Malgré cet appel, de nouvelles exécutions ont eu lieu dans la bande de Gaza.

39. En 2023, le nombre de personnes condamnées à mort s'élève à 12, dont 9 par des tribunaux militaires. Toutes les condamnations à mort ont été prononcées dans la bande de Gaza. Le 30 janvier 2023, le Comité supérieur de la criminalité à Gaza a prononcé une condamnation à mort par pendaison pour trafic et détention de drogue et récidive<sup>185</sup>. En juillet 2023, la Cour d'appel militaire de Gaza a prononcé 7 condamnations à mort par pendaison pour collaboration avec Israël. Le nombre total de condamnations à mort prononcées dans le territoire palestinien depuis 1994 s'élève à 292 ; 30 en Cisjordanie et 262 dans la bande de Gaza<sup>186</sup>. 46 condamnations à mort ont été exécutées depuis 1994 : 44 dans la bande de Gaza et deux en Cisjordanie. Parmi les personnes condamnées à mort dans la bande de Gaza, 33 ont été exécutées depuis la division de 2007 sans la ratification du président palestinien, en violation de la législation palestinienne. La première exécution depuis 2017 a été enregistrée le 4 septembre 2022. Les autorités du Hamas ont exécuté cinq Palestiniens, dont deux accusés d'espionnage au profit d'Israël en 2015 et 2019, par pendaison ou par peloton d'exécution<sup>187</sup>.

---

Morocco World News, Moroccans Launch Online Petition to Execute Adnane Bouchouf's Killer, 13 septembre 2020.

<sup>177</sup> [Morocco Upholds Death Penalty For Rapist, Killer of 11-Year-Old Adnane Bouchouf](#), Morocco World News, 5 juillet 2021.

<sup>178</sup> [Cassation Court Confirms Death Penalty for Rapist, Killer of 11-year Old Adnane \(moroccoworldnews.com\)](#), 6 January 2022.

<sup>179</sup> <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ma-index>.

<sup>180</sup> Pour les évolutions récentes en Tunisie, voir : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/tunisie-deux-condamnations-a-mort-pour-un-attentat-djihadiste-20230314>.

<sup>181</sup> Cette section décrit la situation avant l'attaque du Hamas contre Israël en octobre 2023 et l'escalade ultérieure entre Israël et le Hamas.

<sup>182</sup> [Résolution 1830 \(2011\)](#) « La demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Conseil national palestinien », 4 octobre 2011.

<sup>183</sup> Amnesty International, [Palestine: Hamas must urgently halt executions of three men sentenced after unfair trial](#), 24 mai 2017.

<sup>184</sup> Adoptée le 19 avril 2016, paragraphe 7.3.

<sup>185</sup> Death Sentence against a Drug Dealer in Gaza: PCHR Calls Upon the Authorities to End This Inhuman Penalty, 31 janvier 2023.

<sup>186</sup> <https://pchrgaza.org/en/gaza-military-court-issues-5-new-death-sentences/>.

<sup>187</sup> [Hamas authorities in Gaza execute five Palestinians | Palestinian territories | The Guardian](#), 4 septembre 2022; <https://pchrgaza.org/en/in-violation-of-palestines-international-obligations-5-death-sentences-executed-in-gaza-strip/>.

40. Certaines ONG, dont Amnesty International ou le PCHR (Centre palestinien pour les droits de l'homme), dénoncent également les procédures non conformes aux normes internationales d'équité de procès qui précèdent les condamnations à mort, ces dernières étant fondées sur des aveux vraisemblablement arrachés sous la torture ou les mauvais traitements. La plupart des affaires liées à la peine de mort ont été jugées par des tribunaux militaires, y compris à l'encontre de civils et pour des crimes qui ne sont pas liés à des questions militaires ou de sécurité<sup>188</sup>. Des condamnations à mort ont également été prononcées par contumace.

41. L'Autorité Palestinienne a signé le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP le 6 juin 2018 et a adhéré à ce traité le 18 mars 2019<sup>189</sup>. À la suite de cette signature, l'établissement d'un moratoire sur les exécutions dans la bande de Gaza est d'autant plus indispensable<sup>190</sup>. Toutefois, ni les autorités palestiniennes de Cisjordanie ni l'administration de fait du Hamas à Gaza n'ont pris de mesures pour traduire en droit interne les engagements pris par l'Autorité palestinienne au titre du Deuxième Protocole facultatif au PIDCP<sup>191</sup>.

### 3.8. Jordanie

42. La Jordanie n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. Dans sa [Résolution 2086 \(2016\)](#) du 26 janvier 2016, dans laquelle l'Assemblée a octroyé le statut de « partenaire pour la démocratie » au Parlement de Jordanie, elle a aussi appelé à l'abolition en droit de la peine de mort dans ce pays. En décembre 2020 et en décembre 2022, la Jordanie a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale pour un moratoire sur l'application de la peine de mort<sup>192</sup>.

43. Aucune exécution n'a été signalée depuis mars 2017. Néanmoins la peine de mort demeure toujours inscrite dans le Code pénal. En 2021, au moins 11 condamnations à mort ont été prononcées<sup>193</sup>. Le 12 janvier 2021, la Cour de sûreté de l'État de Jordanie a condamné à mort un citoyen pour une agression à l'arme blanche commise en 2019 contre huit personnes, dont quatre touristes étrangers, à Jerash, l'un des sites antiques du royaume<sup>194</sup>. En avril 2021, cette même cour a condamné six hommes à la peine de mort pour une agression brutale sur un garçon de 16 ans<sup>195</sup>. De plus, en juillet 2021, la Cour de cassation a confirmé la condamnation à mort d'un homme qui avait brûlé sa femme<sup>196</sup> et, en septembre 2021, un homme a été condamné à mort pour le meurtre de sa mère<sup>197</sup>. En 2022, le nombre de condamnations à mort est tombé à 4. Amnesty International estime qu'environ 219 personnes étaient condamnées à mort à la fin de 2022<sup>198</sup>. Il convient de noter qu'un congrès régional sur la peine de mort a été organisé à Amman pour explorer les questions spécifiques liées à l'abolition de la peine de mort au Moyen-Orient<sup>199</sup>.

44. Dans sa [Résolution 2183 \(2017\)](#) d'octobre 2017<sup>200</sup>, l'Assemblée a regretté que les tribunaux aient continué de prononcer des condamnations à la peine capitale, alors qu'un moratoire de fait sur les exécutions était censé être en place depuis 2006. Elle a invité le Parlement de Jordanie à intervenir auprès des autorités pour mettre un terme aux exécutions et à réinstaurer le moratoire en attendant l'abolition de la peine de mort dans le Code pénal, conformément à l'engagement à agir pour abolir la peine capitale qui est un des critères d'octroi du statut de partenaire pour la démocratie (article 64.2 des Règles de procédure de l'Assemblée). L'Assemblée a décidé de continuer à suivre de très près la mise en œuvre des réformes en Jordanie, d'offrir toute son assistance au Parlement jordanien et de réévaluer ce partenariat dans un délai de deux ans à compter d'octobre 2017. Dans la Résolution 2469 (2022) sur l'« Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie », l'Assemblée a regretté à nouveau le fait que les tribunaux continuent de prononcer des condamnations à mort. Elle appelle le Parlement jordanien à intervenir pour instaurer un moratoire de droit en attendant l'abolition de la peine de mort, conformément aux attentes indiquées par l'Assemblée lors de l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie.

<sup>188</sup> Amnesty International 2021, p. 48

<sup>189</sup> [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-12&chapter=4&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-12&chapter=4&clang=fr)

<sup>190</sup> Voir la déclaration de M. Cruchten du 14 juin 2018.

<sup>191</sup> Amnesty International, [Palestine \(State of\) 2020](#).

<sup>192</sup> Amnesty International 2020, p. 61.

<sup>193</sup> Amnesty International 2020, page 36.

<sup>194</sup> [Jordanian sentenced to death for 2019 knife attack on tourists](#), Al Jazeera 12 janvier 2021.

<sup>195</sup> [Jordan sentences six men to death for blinding teen, chopping his arms off](#), Alarabiya news, 17 mars 2021.

<sup>196</sup> [Man gets death penalty for burning wife to death](#), Death Penalty Information Center, 29 septembre 2021.

<sup>197</sup> [Man sentenced to death by hanging for murdering mother](#), Death Penalty Information Center, 29 septembre 2021.

<sup>198</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/6548/2023/en/>.

<sup>199</sup> Abolition congresses - ECPM

<sup>200</sup> Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie, [Résolution 2183 \(2017\)](#), adoptée par l'Assemblée le 10 octobre 2017, paragraphes 6.8 et 13. Voir aussi le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteure : M<sup>me</sup> Josette Durrieu (France, SOC), [Doc. 14399](#) et addendum, ainsi que l'avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur : M. Andrea Rigoni (Italie, ALDE), [Doc. 14412](#).

### 3.9. Bélarus

45. Le Bélarus a contracté des engagements internationaux en ratifiant le Pacte International des droits civils et politiques le 12 novembre 1973, mais il n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. C'est le seul État du continent européen qui pratique encore les exécutions sur son territoire. La méthode d'exécution utilisée au Bélarus est le peloton d'exécution. En avril 2016, le Bélarus a repris les exécutions après une trêve de 17 mois ; au moins quatre exécutions ont été recensées cette année-là<sup>201</sup> (dont celle d'Ivan Kulesh, qui aurait été atteint de troubles de la personnalité). En 2017, ce pays a connu au moins deux exécutions et quatre nouvelles condamnations à mort<sup>202</sup>. En 2018, au moins quatre exécutions ont été ordonnées – soit le double du nombre total de personnes en un an par rapport à 2017 – et au moins deux condamnations à mort ont été prononcées<sup>203</sup>. En 2019, au moins deux exécutions ont eu lieu et au moins trois personnes ont été condamnées à mort<sup>204</sup>. Il convient de rappeler que, comme les chiffres sur l'application de la peine de mort sont classés secret d'État, ces données correspondent à des minima et les chiffres réels peuvent être plus élevés. Le nombre exact des personnes condamnées à mort et/ou exécutées au Bélarus ne sont pas connus ; le ministère bélarusse de la Justice a estimé que 245 personnes avaient été condamnées à mort entre 1994 et 2014, tandis que des ONG de défense des droits humains ont affirmé qu'au moins 400 personnes avaient été exécutées depuis 1991 (année de l'accession du pays à l'indépendance)<sup>205</sup>. En 2020, aucune nouvelle exécution n'a été signalée, mais au moins trois condamnations à mort ont été prononcées. En 2021, une personne a été exécutée et une personne a été condamnée à mort. En janvier 2021, le tribunal régional de Minsk a confirmé la peine de mort pour Viktor Skrundzik après un nouveau procès ordonné par la Cour suprême<sup>206</sup>. Dans la déclaration de mon prédécesseur du 20 janvier 2021, M Vardanyan a exprimé sa grande déception à l'égard de cette décision<sup>207</sup>. En 2022, les autorités du Bélarus ont exécuté Viktor Paulau alors que l'affaire était en instance devant le Comité des droits de l'homme, malgré les mesures provisoires accordées en vue de suspendre son exécution.<sup>208</sup> En 2022, Viktor Skrundzik a été exécuté.<sup>209</sup> Selon Amnesty International, au moins une personne était sous le coup d'une condamnation à mort fin de 2022<sup>210</sup>. Le 19 octobre 2023, le tribunal régional de Minsk a condamné Alexandre Taratuta à mort, un fait que j'ai condamné dans ma déclaration du 20 octobre 2023, dans laquelle j'ai appelé les autorités biélorusses à ne pas exécuter cette condamnation.

46. Les exécutions au Bélarus soulèvent plusieurs inquiétudes au regard de deux pratiques contraires au droit international. En premier lieu, au cours des dernières années, plusieurs condamnations exécutées en secret ont été révélées. En effet, les autorités bélarusses exécutent les condamnés à mort sans les prévenir et sans informer leurs proches ni leur avocat. De plus, les familles n'ont pas la possibilité de récupérer le corps de leur proche ni même de connaître l'endroit où il est inhumé. Ainsi, le 8 mai 2014, le tribunal régional de Mahilioŭ a annoncé que Rygor louzeptchouk<sup>211</sup> avait été exécuté au Bélarus, sans préciser la date de son exécution ni le lieu d'inhumation de son corps. Autre exemple, celui du susmentionné Siarheï Vostrykaou, exécuté en avril 2017 : sa mère n'a été informée de son décès par le tribunal régional de Homel qu'au début du mois de mai 2017. Selon l'article 175 du Code d'exécution des peines, le gouvernement est autorisé à ne pas restituer aux familles les corps des personnes exécutées et à ne pas révéler l'endroit où ils sont inhumés<sup>212</sup>. En juin 2019, l'avocat d'Aliaksandr Zylnikau n'a pas été informé de l'exécution de son client<sup>213</sup>. En 2021, le Bélarus a exécuté Viktor Paulau, ce qui constitue la première exécution officiellement enregistrée depuis 2019<sup>214</sup>. Les membres de la famille de Viktor Paulau et des institutions telles que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies ont demandé à plusieurs reprises des informations sur le lieu où se trouvait M. Paulau depuis juin 2021. Or les autorités du Bélarus n'ont répondu à aucune enquête et ont attendu le mois

<sup>201</sup> Union européenne, Direction générale des politiques externes de l'Union, Human rights in Belarus: The EU's role since 2016, PE 603.870, juin 2018, page 38, et Amnesty International 2016, page 28-29.

<sup>202</sup> Amnesty International 2017, page 28, et Union européenne, Direction générale des politiques externes, « [Human rights in Belarus: The EU's role since 2016](#) », PE 603.870, juin 2018, page 38 (note 152). (lien inactif en français)

<sup>203</sup> Amnesty International 2018, pages 29-30.

<sup>204</sup> Amnesty International 2019, page 53.

<sup>205</sup> [Yet again: EU calls on Belarus to abolish death penalty](#), Belsat, 10 octobre 2019.

<sup>206</sup> [Belarus Issues First Death Sentence This Year](#), BW Business world, 15 janvier 2021.

<sup>207</sup> Voir la déclaration de M. Vardanyan du [20 janvier 2021](#).

<sup>208</sup> [Belarus: UN Human Rights Committee condemns execution | OHCHR](#), 11 mars 2022.

<sup>209</sup> <https://spring96.org/en/news/110810>, 17 février 2023.

<sup>210</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/6548/2023/en/>

<sup>211</sup> Autre orthographe : Ryhor Yuzepchyk.

<sup>212</sup> Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2013](#), page 28.

<sup>213</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/eur49/0535/2019/fr/>

<sup>214</sup> Amnesty International 2021, pages 10, 38.

d'août 2021 pour informer la famille que M. Paulau avait été exécuté et pour lui fournir un certificat de décès<sup>215</sup>. M. Paulau a été exécuté alors que sa requête au Comité des droits de l'homme de l'ONU était encore en cours d'examen. Cette décision a été fermement condamnée par le Comité. Cependant, les informations sur la peine de mort étant classées secret d'État au Bélarus, les condamnations à mort et les exécutions enregistrées ne représentent que des estimations minimales et les chiffres réels peuvent être plus élevés. En mai 2021, le président Loukachenko a gracié deux frères, Ilya et Stanislav Kostev, condamnés à mort en 2020<sup>216</sup>. Il n'y a eu qu'un seul autre cas connu de grâce accordée à une personne menacée d'exécution depuis l'arrivée au pouvoir de M. Loukachenko en 1994. En juillet 2022, Viktor Skrundzik a été exécuté, mais la date de son exécution n'a été connue que plus d'un an après.

47. En outre, de nombreuses condamnations à mort sont prononcées à l'issue de procès non équitables au cours desquels la preuve de la culpabilité des condamnés est apportée sous forme « d'aveux » formulés à la suite d'actes de torture ou en l'absence de tout défenseur<sup>217</sup>. Les autorités biélorusses n'hésitent pas à exécuter dans le secret des condamnés à mort dont l'affaire est en examen devant le Comité des Droits de l'Homme. En 2010 et 2011, Andrei Zhuk et Vasily Yuzepchuk ainsi que Oleg Grishkovtsov et Andrei Burdyko, dont les affaires étaient en cours d'examen par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, ont été exécutés alors qu'ils se plaignaient d'avoir fait l'objet de tortures et de n'avoir pas bénéficié d'un procès équitable. En avril 2014, le Belarus a exécuté Pavel Selyun, 23 ans, qui avait été condamné à mort en juin 2013. Le Comité des droits de l'homme examinait à ce moment-là le cas de Pavel Selyun et avait demandé aux autorités biélorusses de surseoir à l'exécution dans l'attente de ses conclusions<sup>218</sup>, mesure que le Bélarus n'a délibérément pas respectée. En novembre 2014, Alyaksandr Haryunou, 25 ans, a été exécuté bien que ce dernier avait déposé un recours devant le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies alléguant ne pas avoir bénéficié d'un procès équitable. Le Comité avait alors appelé les autorités du Bélarus à accorder un sursis au condamné jusqu'à ce qu'il finisse d'examiner son recours<sup>219</sup>. En 2016, Syarhei Ivanou, Hyanadz Yakavitski et Syarhei Khmialeuski ont été exécutés malgré le fait que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies avait demandé aux autorités de ne pas procéder à l'exécution pendant l'examen de l'affaire<sup>220</sup>. Aliaksei Mikhalenya, condamné à mort en 2017, a été exécuté en mai 2018 – et Alyaksandr Zhylnikay en juin 2019 – malgré que l'ONU ait demandé des mesures provisoires<sup>221</sup>. Dans son rapport publié en avril 2017, M. Miklós Haraszti, alors Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, a souligné que les condamnations à la peine capitale dans ce pays étaient contestables en raison du non-respect des garanties en matière de procès équitable et du manque d'indépendance de la justice ; il a également ajouté que « le secret entourant les exécutions et le fait qu'aucun détail sur les exécutions ou les lieux de sépulture ne soient donnés aux familles s'apparentent aussi à des actes de torture »<sup>222</sup>. L'actuelle Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, M<sup>me</sup> Anaïs Marin, a également jugé que la pratique consistant à ne pas informer les proches des circonstances de la mort d'une personne constituait un traitement inhumain, incompatible avec l'article 7 du PIDCP<sup>223</sup>.

48. L'Assemblée a déjà eu l'occasion de faire part de sa vive inquiétude au sujet des exécutions et des condamnations à mort au Bélarus et de la manière dont elles ont lieu, au moyen notamment de sa [Résolution 1857 \(2012\)](#) et de sa [Résolution 2172 \(2017\)](#)<sup>224</sup>. Dans cette dernière, elle a appelé les autorités à mettre en place un moratoire en droit sur la peine mort et les exécutions, afin d'abolir la peine capitale. Vu l'absence d'un tel moratoire et d'autres progrès, elle s'est prononcée contre le rétablissement du statut d'invité spécial du Parlement biélorusse<sup>225</sup>. Récemment, dans sa Résolution 2372 (2021) « Les violations des droits de l'homme au Bélarus nécessitent une enquête internationale », adoptée en avril 2021, l'Assemblée a une

<sup>215</sup> Amnesty International 2021, page 38 ; selon d'autres sources, la famille de M. Paulau n'a été informée de l'exécution qu'en 2022, voir [UN Rights Committee Condemns Belarus' s Execution of Man While Case Still Pending](#), RFE/RL, 10 mars 2022.

<sup>216</sup> [Lukashenko pardons 2 brothers sentenced to death](#), Handsoffcain Info, 30 avril 2021.

<sup>217</sup> Amnesty International [2013](#), page 29. Voir aussi l'affaire très controversée des exécutions de Dimitri Kononov et Vadislav Kovalev le 18 mars 2012, condamnés et exécutés après une enquête bâclée, une absence apparente de mobile chez les condamnés et le manque total de preuves matérielles. [Vives critiques après l'exécution de deux condamnés en Biélorussie](#), *Le Monde*, 19 mars 2012.

<sup>218</sup> Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2014](#), page 42.

<sup>219</sup> *Ibid.*, page 42.

<sup>220</sup> Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2016](#), page 28.

Direction générale des politiques externes de l'Union, Human rights in Belarus: The EU's role since 2016, PE 603.870, juin 2018, page 38, et Amnesty International 2019, page 32.

<sup>222</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, A/HRC/35/40, 21 avril 2017, paragraphe 103.

<sup>223</sup> ONU, A/HRC/41/52, op. cit., para. 22.

<sup>224</sup> [Résolution 1857 \(2012\)](#), « La situation au Bélarus », 25 janvier 2012 et [Résolution 2172 \(2017\)](#) sur le même sujet, adoptée le 27 juin 2017.

<sup>225</sup> Paragraphes 5.4.2. et 8 de la Résolution 2172 (2017).

nouvelle fois appelé les autorités biélorusses à abolir la peine de mort dès que possible, en commençant par un moratoire<sup>226</sup>. En octobre 2017<sup>227</sup>, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a réitéré sa demande faite aux autorités du Bélarus d'instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions et de commuer toutes les peines capitales prononcées. En novembre 2017, dans sa réponse à la [Recommandation 2107 \(2017\) de l'Assemblée sur la situation au Bélarus](#), il a une nouvelle fois déploré le fait que les autorités de ce pays continuent de procéder à des exécutions capitales<sup>228</sup>. En juillet 2019, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action 2019-2021 du Conseil de l'Europe, un programme stratégique contenant plusieurs approches pour mettre la législation, les institutions et les pratiques du Bélarus en conformité avec les normes européennes. Dans ce plan, le Conseil de l'Europe et les autorités biélorusses sont convenus d'entretenir conjointement le dialogue sur la peine de mort par le biais de programmes de coopération<sup>229</sup>. En outre, la situation au Bélarus est suivie de près par l'Union européenne, qui condamne régulièrement les nouvelles exécutions et condamnations à mort. Du côté des Nations Unies, les Rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ont contribué au suivi de l'évolution de la situation, ont formulé des recommandations, ont aidé le gouvernement biélorusse à respecter ses obligations internationales en matière de protection des droits de l'homme et ont soumis des rapports annuels au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Malheureusement, le Bélarus s'est abstenu au vote de la dernière résolution des Nations Unies relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort en 2022<sup>230</sup>.

49. En mai 2017, un groupe de travail sur les questions liées à la peine de mort (désormais officiellement baptisé Groupe de travail sur l'étude de la question de l'abolition de la peine de mort) a été créé au sein du Parlement biélorusse<sup>231</sup>. Il étudie avec plusieurs experts internationaux, notamment du Royaume-Uni, la question de l'abolition et a organisé des tables rondes sur ses aspects juridiques, en collaboration avec le Conseil de l'Europe<sup>232</sup>. Le 27 août 2019, un de mes prédécesseurs, M. Corlatean, a participé à une conférence organisée à Minsk par l'Assemblée nationale du Bélarus, en liaison avec la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe (DG 1). Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019, notre commission s'est en outre entretenue avec M. Maxim Misko, vice-président de la commission permanente des questions juridiques de la Chambre des représentants du Bélarus, qui a indiqué que les autorités procédaient à de nouvelles études pour déterminer le moyen d'infléchir l'opinion publique au sujet de l'abolition de la peine de mort, avant de procéder à un nouveau référendum. Les autorités devraient revenir sur leur position officielle, selon laquelle la peine de mort doit être maintenue jusqu'à ce qu'une grande majorité de la population soit favorable à son abolition. En juin 2021, Alexandre Loukachenko a signé des actes portant modification du Code pénal, qui n'ont apporté aucun changement en ce qui concerne la peine de mort<sup>233</sup>. En 2021, après que le chef du Conseil constitutionnel eut estimé qu'il fallait plus d'études sociales avant d'organiser un référendum sur l'abolition de la peine de mort<sup>234</sup>, M. Loukachenko a déclaré que la question de la peine de mort pourrait être examinée à l'avenir, à la suite d'un référendum à ce sujet<sup>235</sup>. Bien que la nécessité de la peine de mort soit remise en question dans la société biélorusse, le président Loukachenko a élargi son champ d'application à la planification d'un attentat ou d'un acte de sabotage, qualifié de « tentative d'acte de terrorisme » en mai 2022<sup>236</sup>. Les groupes de défense des droits de l'homme ont dénoncé la nouvelle loi, qui ajoute de nouveaux chefs d'accusation aux dispositions relatives à la peine de mort, et ont allégué que l'extension de la peine de mort visait de nombreux opposants et militants anti-guerre, y compris son chef en exil<sup>237</sup>. Le secrétaire d'État américain Antony J. Blinken a affirmé que les mesures prises étaient « celles d'un dirigeant autoritaire qui cherche désespérément à s'accrocher au pouvoir par la peur et l'intimidation »<sup>238</sup>. En mars 2023, Loukachenko a signé une loi étendant la peine capitale aux fonctionnaires et au personnel militaire pour le

<sup>226</sup> Adoptée par l'Assemblée le 21 avril 2021, paragraphe 11.1.10. Voir le rapport de cette commission, rapporteure : M<sup>me</sup> Alexandra Louis (France, ADLE), Doc. 15256.

<sup>229</sup> Comité des Ministres, Décision sur l'abolition de la peine de mort, adoptée lors de la 1298<sup>e</sup> réunion, CM/Del/Dec(2017)1298/4.1, 25 octobre 2017, paragraphe 8. 8.

<sup>228</sup> [Doc. 14446](#), Réponse à la [Recommandation 2107 \(2017\)](#) de l'Assemblée, adoptée à la 1301<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres, 29 novembre 2017.

<sup>229</sup> Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2021, page 2.

<sup>230</sup> 9th Resolution for a moratorium on the death penalty: the trend is growing - WCADP (worldcoalition.org).

<sup>231</sup> DD(2019)1222, 30 octobre 2019 et *Nine members of National Assembly join new-look working group on issue of death penalty*, Belapan, 31 janvier 2020.

<sup>232</sup> Voir par exemple l'article <https://www.coe.int/en/web/national-implementation/-abolition-of-death-penalty-discussed-in-minsk>.

<sup>233</sup> [Belarus's Lukashenka Endorses 'Anti-Extremist' Amendments To Criminal Code \(rferl.org\)](#), 8 juin 2021.

<sup>234</sup> [It is suggested to hold a separate referendum on the death penalty in Belarus](#), Belta, 28 septembre 2021.

<sup>235</sup> [Lukashenko has agreed to consider the abolition of the death penalty on referendum](#), Meduza, 28 septembre 2021.

<sup>236</sup> [Belarus president changes death penalty law to target opposition | Euronews](#), 19 mai 2022.

<sup>237</sup> [Western Democracies, Human Rights Groups Denounce Belarus' Use of Death Penalty to Target Political Opponents and Anti-War Activists | Death Penalty Information Center](#), 23 mai 2022.

<sup>238</sup> [Belarus introduces death penalty for 'attempted' terrorism \(france24.com\)](#), 18 mai 2022.

crime de « haute trahison contre l'État ». <sup>239</sup>. Les deux amendements au Code pénal (2022 et 2023) semblent contraires aux normes du droit international sur le recours à la peine de mort, qui la limitent aux crimes les plus graves, impliquant l'homicide intentionnel <sup>240</sup>, et ont été dénoncés par le Comité des Ministres <sup>241</sup>.

50. L'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres plaident depuis de nombreuses années en faveur de l'abolition de la peine de mort au Bélarus par le biais de plusieurs résolutions et programmes de coopération <sup>242</sup>. Le 17 mars 2022, le Comité des Ministres a décidé de suspendre les relations entre le Conseil de l'Europe et le Bélarus en raison de la participation active de ce pays à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine <sup>243</sup>. Dans sa dernière décision sur la peine de mort (27 septembre 2023), le Comité des Ministres a réitéré son appel ferme aux autorités du Bélarus à mettre fin aux exécutions en attendant l'abolition de la peine de mort et à appliquer les peines alternatives prévues dans la législation pénale biélorusse ; et a encouragé la mise en œuvre des activités sur la peine de mort dans le cadre du Groupe de contact entre le Conseil de l'Europe et les forces démocratiques et la société civile biélorusses.

#### 4. Conclusion

51. La tendance à l'abolition universelle de la peine de mort se poursuit. En Europe en particulier, le mouvement en faveur de l'abolition est très marqué, au point que la peine capitale a été presque entièrement abolie sur le continent. Le Conseil de l'Europe a été l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre de dispositions et de normes en faveur de l'abolition de la peine de mort. Le rejet de la peine capitale constitue l'un des grands principes et l'une des valeurs fondamentales de l'organisation. L'Assemblée parlementaire a contribué à l'abolition de la peine de mort dans presque tous les pays européens en subordonnant l'adhésion au Conseil de l'Europe à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions et à l'engagement d'abolir ce châtiment. Ces progrès ne sont pas acquis pour autant. En France, plusieurs propositions de loi visant à rétablir la peine capitale ont été déposées par des membres du Parlement ; la dernière date de 2004 <sup>244</sup>. Après les attentats terroristes de janvier 2015, la Présidente du Front National Marine Le Pen déclarait publiquement qu'elle était en faveur « d'un référendum sur la peine de mort en France <sup>245</sup>. Récemment, un candidat à la dernière élection présidentielle, le journaliste Éric Zemmour, a déclaré « Je ne pense pas qu'on ait bien fait d'abolir la peine de mort » <sup>246</sup>. Selon un sondage de 2020, 55 % des Français étaient favorables au rétablissement de la peine de mort <sup>247</sup>. Néanmoins, le 6 octobre 2021, l'Assemblée nationale a tenu une conférence de haut niveau pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France et le Président Macron a clairement réitéré la ferme opposition de la France à la peine de mort en tout lieu et en toutes circonstances. En Hongrie, le Premier ministre Victor Orban a exprimé publiquement son avis sur le rétablissement <sup>248</sup> de la peine capitale en 2015 et certains responsables politiques cherchaient encore à ouvrir un débat sur cette question <sup>249</sup>. En Turquie, la situation après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 et les annonces faites par le Président Erdogan au sujet de l'organisation d'un référendum sur le rétablissement de la peine de mort sont source de préoccupation <sup>250</sup>. La découverte en 2017 d'enfants qui avaient disparu et qui ont été retrouvés morts a relancé le débat sur la peine de mort dans ce pays. Le Président Erdogan s'est déclaré favorable au rétablissement de la peine de mort pour les crimes terroristes. En juillet 2018, il s'est entendu avec Devlet Bahçeli, dirigeant du Parti du Mouvement Nationaliste (MHP), soutenant le Parti de la justice et du développement (AKP) au pouvoir, sur l'idée de modifier la législation pénale en vue de prévoir la possibilité de prononcer la peine capitale pour les auteurs de crimes terroristes et de crimes graves commis

<sup>239</sup> Sergei Kuznetsov, [Belarus wants to bring in death penalty for 'high treason' – POLITICO](#), 7 décembre 2022.

<sup>240</sup> <https://reliefweb.int/report/belarus/report-special-rapporteur-situation-human-rights-belarus-anais-marin-a78327-enarruzh>, 25 August 2023, en se référant à la position du Comité des droits de l'homme des Nations Unies concernant l'article 6 du PIDCP.

<sup>241</sup> [Décision](#) du 5 avril 2023.

<sup>242</sup> voir [Résolution 1857 \(2012\)](#), La situation au Bélarus, 25 janvier 2012 ; [Résolution 2172 \(2017\)](#), La situation au Bélarus, 27 juin 2017 ; [Résolution 2372 \(2021\)](#), Les violations des droits de l'homme au Bélarus nécessitent une enquête internationale, 21 avril 2021 ; [Council of Europe Action Plan for Belarus 2019-2021](#).

<sup>243</sup> [Décision CM/Del/Dec\(2022\) 1429/2.5](#), 17 mars 2022.

<sup>244</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/retablissement.asp>, consulté le 2 août 2018.

<sup>245</sup> [«Charlie Hebdo»: Marine Le Pen pour un référendum sur la peine de mort](#), *Le Point*, 8 janvier 2015.

<sup>246</sup> [Présidentielle 2022 : Eric Zemmour «philosophiquement» pour la peine de mort](#), *Le Parisien*, 15 septembre 2021.

<sup>247</sup> A. Feertchak, *Est-il juridiquement possible de rétablir la peine de mort ?* *Le Figaro*, 16 septembre 2020.

<sup>248</sup> Voir, par exemple : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/21/viktor-orban-peut-il-retablir-la-peine-de-mort-en-hongrie\\_4637096\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/21/viktor-orban-peut-il-retablir-la-peine-de-mort-en-hongrie_4637096_4355770.html) et <http://www.theguardian.com/world/2015/apr/30/eu-jean-claude-juncker-viktor-orban-hungary-death-penalty-return>.

<sup>249</sup> En février 2020, Laszlo Toroczkai, chef du parti d'extrême droite Mi Hazank (Notre patrie), a appelé à un débat sur la possibilité de rétablir la peine de mort ; *Hungary. Leader of Far-Right Party Calls for Public Debate on Possibility of Reinstating Death Penalty*, *Hungarytoday.hu*, 3 février 2020.

<sup>250</sup> AFP, [Turquie: la France s'inquiète d'un référendum sur la peine de mort](#), *Le Point*, 17 avril 2017.

contre des enfants et des femmes<sup>251</sup>. En septembre 2020, le président du Parlement, Mustafa Şentop, s'est dit favorable au rétablissement de la peine de mort « de manière très limitée, pour certains crimes ». Il a cependant fait remarquer qu'il faudrait pour cela procéder à une réforme de la Constitution et à une évaluation de la compatibilité de l'éventuelle réforme avec les obligations internationales de la Turquie en matière de droits humains<sup>252</sup>. En Pologne, l'ancien Premier ministre Mateusz Morawiecki s'est déclaré en 2023 favorable au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus horribles<sup>253</sup>. Plus récemment, un sondage réalisé en mars 2023 a révélé que 54 % des Canadiens étaient en faveur du retour de la peine de mort pour meurtre, ce qui représente une hausse de trois points par rapport à un sondage similaire effectué en février 2022<sup>254</sup>.

52. Dans plusieurs déclarations, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme<sup>255</sup> et ses rapporteurs généraux ont rappelé que le rejet de la peine capitale était un principe fondamental de notre Organisation. L'Assemblée, qui a contribué à la suppression de la peine de mort sur tout le continent européen, en subordonnant l'adhésion au Conseil de l'Europe à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions et à l'engagement d'abolir ce châtement, n'acceptera aucun recul sur cette question. Rétablir la peine de mort serait purement et simplement incompatible avec le maintien d'un État au sein du Conseil de l'Europe. Rappelons aussi qu'en janvier 2018, dans sa [Recommandation 2123 \(2018\)](#), « [Renforcer la réglementation internationale interdisant le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort](#) », l'Assemblée a appelé à l'interdiction du commerce des produits qui n'ont aucune autre utilité pratique que celle d'infliger la peine capitale ou la torture<sup>256</sup>, et a invité les États membres du Conseil de l'Europe à appliquer l'approche retenue par l'Union européenne (voir les Règlements du Conseil de l'UE n° 1236/2005 et n° 2016/2134)<sup>257</sup>. Selon l'Assemblée, en vertu de leurs obligations juridiques en vigueur, les États membres « sont tenus de prendre des mesures effectives pour prévenir les activités exercées dans les limites de leur juridiction qui pourraient faciliter ou contribuer à la peine capitale, à la torture et aux peines ou traitements inhumains ou dégradants dans d'autres pays, notamment en réglementant de manière effective le commerce des biens susceptibles d'être utilisés à ces fins »<sup>258</sup>. Dans sa réponse à cette recommandation, le Comité des Ministres a réitéré son attachement à l'abolition de la peine capitale et s'est exprimé en faveur d'une réglementation internationale contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort et la torture<sup>259</sup>. À la suite des travaux menés par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) en coopération avec la société civile, le Comité des Ministres a adopté, le 31 mars 2021, sa [Recommandation CM/Rec\(2021\)2](#) aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Une révision de cette recommandation est prévue dans le nouveau mandat du CDDH adopté le 22 novembre 2023.

53. Il convient aussi de noter une avancée importante au sein de l'Église catholique (le Saint-Siège a le statut d'observateur au Conseil de l'Europe) : le 2 août 2018, le Pape François a inscrit dans le Catéchisme de l'Église catholique une opposition catégorique à la peine de mort, jugée « inadmissible ». Il souhaite désormais que l'Église s'engage « de façon déterminée » en vue de son abolition partout dans le monde<sup>260</sup>. Cette approche a été confirmée dans sa récente encyclique « Fratelli Tutti » parue le 3 octobre 2020<sup>261</sup>. Le patriarche œcuménique Bartholomée de Constantinople, chef de l'Église orthodoxe orientale, s'est joint à l'Église catholique romaine pour déclarer que la peine de mort est fondamentalement incompatible avec les enseignements chrétiens<sup>262</sup>.

54. Plus récemment, lors du Sommet de Reykjavik en mai 2023, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ont donné un nouvel élan à la lutte de longue date de l'organisation contre la peine de mort en Europe et au-delà. Ils ont exprimé leur engagement à poursuivre la lutte contre sa réintroduction en

<sup>251</sup> Mehmet Cetingulec, [Child tragedies reignite death penalty calls in Turkey](#), *Al-Monitor*, 17 juillet 2018; [Turkish leader in death penalty vow after bomb kills mother and baby](#), *middleeasteye.net*, 2 août 2018, and [Turkish leaders agree to bring back death penalty](#), *middleeasteye.net*, 29 août 2018.

<sup>252</sup> BIA News Desk, Istanbul, 4 septembre 2020, <http://bianet.org/english/politics/230302-parliamentary-speaker-announces-support-for-reintroduction-of-death-penalty>.

<sup>253</sup> | Polska Agencja Prasowa SA (pap.pl) ; Poland's conservative premier in favor of death penalty | AP News

<sup>254</sup> M. Cznsco, [Support for the Return of Capital Punishment Rises in Canada](#), *ResearchCo*, 17 mars 2023.

<sup>255</sup> Voir par exemple la déclaration de la commission du 10 octobre 2019.

<sup>256</sup> [Recommandation 2123 \(2018\)](#), adoptée par l'Assemblée le 26 janvier 2018.

<sup>257</sup> Voir le rapport de notre commission, rapporteur : M. Vusal Huseynov (Azerbaïdjan, PPE/DC), [Doc. 14454](#).

<sup>258</sup> Paragraphe 3 de la [Recommandation 2123 \(2018\)](#).

<sup>259</sup> [Doc. 14614](#) du 14 septembre 2018.

<sup>260</sup> [Le pape inscrit dans le catéchisme une opposition catégorique à la peine de mort](#), *Le Monde*, 2 août 2018.

<sup>261</sup> Vatican City | Pope Francis closes the door on the death penalty in 'Fratelli Tutti', *americamagazine.org*, Staff, 4 octobre 2020.

<sup>262</sup> [Orthodox Church Patriarch Calls Death Penalty Incompatible with Christian Beliefs](#), *Death Penalty Information Center*, 26 octobre 2020.

Europe et en faveur de son abolition au niveau mondial. Cela a été confirmé par la dernière décision du Comité des Ministres sur l'abolition de la peine de mort adoptée le 27 septembre 2023, et des actions pour mettre en œuvre la déclaration du Sommet de Reykjavik ont déjà été prises, comme l'organisation en juin 2023 d'un atelier de plaidoyer des jeunes pour l'abolition de la peine de mort et une deuxième formation devrait avoir lieu en juin 2024.

55. Pour conclure, le Conseil de l'Europe s'efforce de protéger les personnes contre la peine de mort dans ses États membres et observateurs ainsi que dans les pays voisins ayant des statuts coopératifs tels que celui de « partenaire pour la démocratie ». L'Assemblée a toujours joué un rôle clé dans ce combat et elle doit le poursuivre, afin de protéger les valeurs que le Conseil de l'Europe a pour mission de faire respecter. Elle doit rester vigilante face à l'évolution de la situation dans certains États membres, compte tenu de certaines déclarations politiques qui préconisent le rétablissement de la peine de mort. Elle doit également contribuer à son abolition universelle au-delà de l'Europe, en partageant son expertise et ses pratiques en matière d'abolition avec d'autres parties du monde, ce qui contribue également à la mise en œuvre de la déclaration du Sommet de Reykjavik.